RÉTENTION DES DIPLÔMÉS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

2010 - 2018

Erfan Mahmood Bhuiyan, M.A.
Bethany Daigle, Ph. D.
Ted McDonald, Ph. D.
Pablo Miah, M.A., M. Sc.

TITRE DU PROJET

Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018

CHERCHEURS PRINCIPAUX

Ted McDonald, Ph. D., directeur, Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB)

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Erfan Mahmood Bhuiyan, analyste de données, IRDF-NB
Bethany Daigle, rédactrice scientifique, IRDF-NB
Pablo Miah, analyste de données, IRDF-NB

DATE DE PUBLICATION

Mars 2021

REMERCIEMENTS

Le financement de ce projet a été accordé par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) dans le cadre d'une entente de recherche quinquennale entre EPFT et l'IRDF-NB. Des fonds ont été accordés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) sous la forme d'une subvention de recherche. Les points de vue exprimés dans la présente étude ne représentent pas nécessairement ceux d'EPFT, de l'APECA ou de leurs partenaires.

COMMENT CITER CE PRODUIT

Bhuiyan, E.M., Daigle, B., McDonald, T., et Miah, P (2020). *Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

TABLE DES MATIÈRES

EMPLACEMENTS DES CAMPUS DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES AU NOUVEAU-BRUNSWICK vi
SIGLES vii
SOMMAIRE 1
Faits saillants des constatations 1
INTRODUCTION 2
Contexte 3
Analyse documentaire 3
Données et méthodologie 5
Tenir compte des personnes non appariées 7
RÉSULTATS 9
Total 9
Selon le sexe 11
Selon la résidence précédente 14
Selon le statut de l'étudiant 18
Selon le domaine d'études 21
Selon le domaine d'études et le sexe 25
Selon les domaines des sciences infirmières et les domaines liés à la santé 28
Selon les domaines liés à la santé et la résidence précédente 32
Selon le niveau de scolarité 35
Selon l'établissement d'enseignement 37
ANALYSE DES CONSTATATIONS 42
RÉFÉRENCES 48
ANNEXE : COMPARAISON DES RÉSULTATS TIRÉS DES DONNÉES DE L'ASSURANCE-MALADIE ET DES DONNÉES FISCALES 50

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Distribution parmi les diplômés non appariés selon la résidence précédente 8
Figure 2 : Taux de rétention des diplômés universitaires et collégiaux après un an 10
Figure 3 : Taux de rétention des diplômés universitaires et collégiaux après trois ans 11
Figure 4 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le sexe 13
Figure 5 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le sexe (universitaires) 14
Figure 6 : Taux de rétention après un an des diplômés selon la résidence précédente (universitaires) 16
Figure 7 : Taux de rétention après un an des diplômés selon la résidence précédente (collégiaux) 17
Figure 8 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon la résidence précédente (universitaires) 18
Figure 9 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le statut d'étudiant 20
Figure 10 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le statut d'étudiant (universitaires) 20
Figure 11 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le domaine d'études et le sexe (universitaires), regroupés, de 2010 à 2018 27
Figure 12 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le domaine d'études et le sexe (universitaires), regroupés, de 2010 à 2016 28
Figure 13 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le domaine lié à la santé (collégiaux) 31
Figure 14 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le niveau de scolarité 36
Figure 15 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le niveau de scolarité 36

Figure 16 : Taux de rétention après trois ans des diplômés par établissement d'enseignement (étudiants de premier cycle seulement*) ... 40
Figure 17 : Taux de rétention après trois ans des diplômés par établissement d'enseignement (tous les diplômés) ... 41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Établissements et plages de données ... 6
Tableau 2 : Distribution des diplômés appariés et non appariés à partir d'établissements postsecondaires publics au Nouveau-Brunswick (2010-2018) ... 8
Tableau 3 : Distribution annuelle des diplômés universitaires appariés au Nouveau-Brunswick (2010-2018) ... 9
Tableau 4 : Distribution annuelle des diplômés collégiaux appariés au Nouveau-Brunswick (2017-2018) ... 10
Tableau 5 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le sexe (universitaires) ... 12
Tableau 6 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le sexe (collégiaux) ... 12
Tableau 7 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon la résidence précédente (universitaires) ... 15
Tableau 8 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon la résidence précédente (collégiaux) ... 15
Tableau 9 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le statut de l'étudiant (universitaires) ... 19
Tableau 10 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le statut de l'étudiant (collégiaux) ... 19
Tableau 11 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études (universitaires) ... 21
Tableau 12 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études (collégiaux) ... 22
Tableau 13 : Taux de rétention des diplômés selon le domaine d'études (universitaires) ... 23
Tableau 14 : Taux de rétention des diplômés après un an selon le domaine d'études (collégiaux) ... 24
Tableau 15 : Taux de rétention des diplômés après trois ans selon le domaine d'études (universitaires) ... 24
Tableau 16 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études et le sexe (universitaires), regroupés, de 2010 à 2018 ... 25
Tableau 17 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études et le sexe (collégiaux), regroupés, de 2010 à 2018 ... 26
Tableau 18 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé : UNB et UdeM ... 29
Tableau 19 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé (collégiaux) ... 29
Tableau 20 : Taux de rétention après un an des diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé – UNB ... 30
Tableau 21 : Taux de rétention après un an (regroupés de 2010 à 2018) des diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé – UdeM ... 30
Tableau 22 : Taux de rétention après trois ans des diplômés au Nouveau-Brunswick selon les domaines liés à la santé – UNB ... 31
Tableau 23 : Taux de rétention après trois ans (regroupés de 2010 à 2016) des diplômés au Nouveau-Brunswick selon les domaines liés à la santé – UdeM ... 32
Tableau 24 : Nombre de diplômés en santé selon la résidence précédente (UNB : 2010-2018) ... 32
Tableau 25 : Nombre de diplômés en santé selon la résidence précédente (UdeM : 2010-2018) ... 33
Tableau 26 : Nombre de diplômés en santé selon la résidence précédente (collégiaux : 2017-2018) ... 33
Tableau 27 : Taux de rétention après un an des diplômés en santé selon la résidence précédente (UNB : 2010-2018) ... 33
Tableau 28 : Taux de rétention après un an des diplômés en santé selon la résidence précédente (UdeM : 2010-2018) ... 34
Tableau 29 : Taux de rétention après trois ans des diplômés en santé selon la résidence précédente (UNB : 2010-2016) ... 34

Tableau 30 : Taux de rétention après trois ans des diplômés en santé selon la résidence précédente (UdeM : 2010-2016) 34
Tableau 31 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le niveau de scolarité 35
Tableau 32 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick par établissement d'enseignement (étudiants de premier cycle seulement*) 37
Tableau 33 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick par établissement d'enseignement (tous les diplômés) 38
Tableau 34 : Distribution des diplômés au Nouveau-Brunswick selon l'établissement d'enseignement (tous les diplômés) et la résidence précédente 38
Tableau 35 : Taux de rétention après un an des diplômés par établissement d'enseignement (étudiants de premier cycle seulement*) 39
Tableau 36 : Taux de rétention après un an des diplômés par établissement d'enseignement (tous les diplômés) 40
Tableau 37 : Comparaison entre les dossiers d'impôt et d'assurance-maladie 52
Tableau 38 : Pourcentage de diplômés universitaires qui ont rempli une déclaration de revenus 53
Tableau 39 : Répartition annuelle des diplômés universitaires appariés au N.-B. entre 2010 et 2016 53
Tableau 40 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B. 54
Tableau 41 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par niveau d'études 54
Tableau 42 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par établissement 55
Tableau 43 : Taux de rétention des diplômés universitaires, par source de données 55
Tableau 44 : Taux de rétention dans les établissements du N.-B., par source de données 56

EMPLACEMENTS DES CAMPUS DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

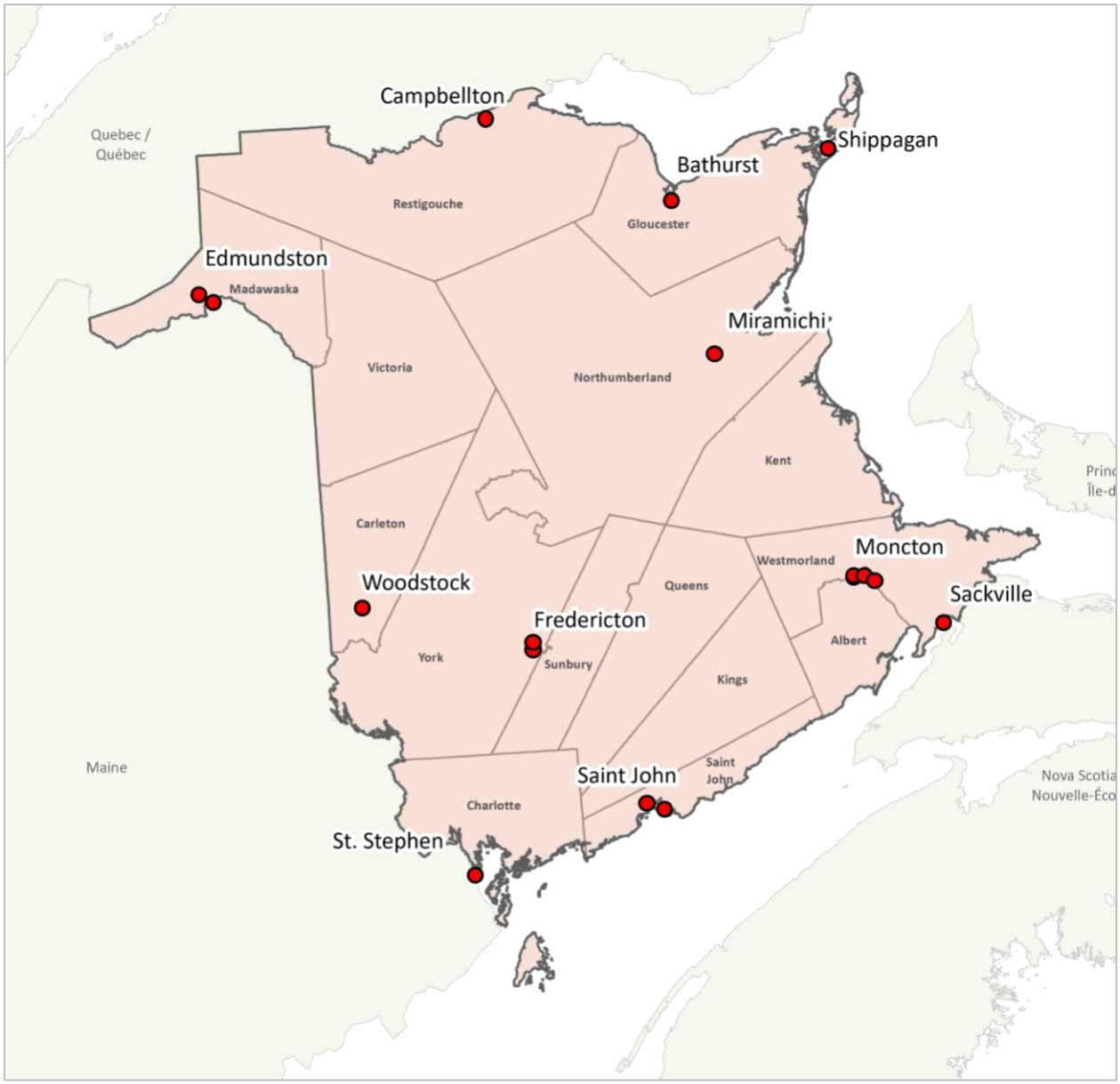

SIGLES

CCNB	Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
EDPE	Éducation et Développement de la petite enfance
CESPM	Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
MTA	Université Mount Allison
NBCC	New Brunswick Community College
NBCCD	New Brunswick College of Craft and Design
STU	Université St. Thomas
UdeM	Université de Moncton
UNB	Université du Nouveau-Brunswick

SOMMAIRE

Le Nouveau-Brunswick investit considérablement dans l'éducation des étudiants au niveau postsecondaire, mais combien de ces étudiants restent et contribuent à l'économie locale? Les diplômés collégiaux et universitaires sont parmi les Canadiens les plus mobiles. Donc lorsque des diplômés qualifiés quittent la province, ils emportent avec eux leur capital humain et les gains potentiels. Beaucoup de cet investissement est perdu.

L'estimation des taux de rétention des diplômés peut aider à déterminer si le Nouveau-Brunswick voit un rendement élevé ou faible de ses investissements et à comprendre quelles sortes de diplômés partent, ce qui peut éclairer les politiques ciblées qui encouragent les diplômés à rester. À cette fin, le présent rapport mesure la rétention des diplômés des collèges et des universités publics au N.-B., en particulier les diplômés de l'UNB, de l'UdeM, de MTA, de STU, du NBCC, du CCNB et du NBCCD.

À l'aide des données administratives appariées des bases de données des registraires des universités et des collèges communautaires et de la base de données sur la population, le rapport fournit des statistiques descriptives sur les taux de rétention après un an et après trois ans des diplômés provenant des établissements au Nouveau-Brunswick énumérés ci-dessus.

Faits saillants des constatations

- Environ 73 % des diplômés universitaires et 93 % des diplômés collégiaux sont appariés à la base de données sur la population.
- Les diplômés universitaires ont un taux de rétention global après un an de 68 %, alors que les diplômés collégiaux en ont un de 91 %.
- Parmi les diplômés universitaires, les taux de rétention après un an sont de 89 % chez les résidents du Nouveau-Brunswick, de 30 % chez les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de 34 % chez les diplômés de l'étranger.
- Parmi les diplômés collégiaux, les taux de rétention après un an sont de 97 % chez les résidents du Nouveau-Brunswick, de 27 % chez les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de 50 % chez les diplômés de l'étranger.
- Les diplômés universitaires canadiens ont un taux de rétention après un an de 73 %, tandis que les diplômés étrangers en ont un de 32 %.
- Les taux de rétention après un an sont de 71 % chez les diplômées universitaires et de 69 % chez les diplômés universitaires. Les taux de rétention après un an sont de 91 % chez les diplômées *et* les diplômés collégiaux.
- Les diplômés du NBCC et du CCNB ont des taux de rétention après un an de 94 % et de 85 %, respectivement. Le taux de rétention après un an le plus élevé pour les universités est celui de l'UdeM (84 %), tandis que le plus faible est celui de MTA (42 %).

L'écart entre les rapports correspondants et les taux de rétention pour les universités et les collègues est probablement causé par la composition des diplômés selon l'emplacement de leur résidence précédente. Environ 90 % des diplômés collégiaux sont des résidents du Nouveau-Brunswick alors qu'environ 64 % des diplômés universitaires le sont. Les établissements ayant une forte représentation de diplômés du Nouveau-Brunswick (le NBCC, le CCNB et l'UdeM) affichent de meilleurs taux de rétention que ceux ayant une représentation plus variée (MTA et l'UNB). Les diplômés universitaires sont aussi généralement plus mobiles dans la recherche d'un emploi qui correspond à leurs compétences et à leur demande salariale. Toutefois, les taux de rétention des étudiants étrangers sont à la hausse plus récemment, ce qui laisse indiquer que les politiques de rétention ciblées se révèlent efficaces.

Comme dans les études précédentes, nous constatons que les diplômés qui sont originaires du Nouveau-Brunswick sont plus susceptibles de rester tout comme les diplômés collégiaux originaires de la province.

INTRODUCTION

Le Nouveau-Brunswick investit considérablement dans l'éducation des étudiants de niveau postsecondaire. Lorsque les diplômés qualifiés quittent la province, beaucoup de cet investissement est perdu, pendant qu'ils apportent avec eux le capital humain et (les gains potentiels) lorsqu'ils se réinstallent. Comprendre quelles sortes de diplômés partent et quelles sortes de diplômés restent, cela peut éclairer les politiques ciblées qui encouragent les diplômés à rester et à contribuer à l'économie locale. De plus, l'estimation des taux de rétention des diplômés peut permettre de déterminer si le N.-B. voit un rendement élevé ou faible de ses investissements.

L'objectif du rapport est de présenter une description statistique des personnes qui ont obtenu un diplôme dans les collèges et les universités publics au Nouveau-Brunswick[1] :

- L'Université du Nouveau-Brunswick (UNB)
- L'Université de Moncton (UdeM)
- L'Université Mount Allison (MTA)
- L'Université St. Thomas (STU)
- Le New Brunswick Community College (NBCC)
- Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)
- Le New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD)

Pour mieux comprendre quels diplômés sont plus portés à rester dans la province, nous examinons :

- Le **nombre** de diplômés postsecondaires qui sont restés au Nouveau-Brunswick;
- Les **taux de rétention** des diplômés postsecondaires qui sont restés au Nouveau-Brunswick.

Plus particulièrement, nous analysons le nombre et les taux de rétention des diplômés postsecondaires qui restent au Nouveau-Brunswick un an et trois ans après l'obtention du diplôme.

Pour obtenir nos résultats, nous avons apparié les données provenant de la base de données sur la population avec les données provenant des bases de données des registraires des universités et des collèges communautaires pour l'analyse. L'appariement des données sur les diplômés avec la base de données sur la population (la version analytique du registre de l'assurance-maladie) est avantageux parce que la couverture de l'assurance-maladie au Nouveau-Brunswick est presque universelle (McDonald et coll., 2018). La nature longitudinale de ces fichiers de données permet aux personnes et à leurs décisions en matière de mobilité de faire l'objet d'un suivi et d'être observées avec le temps. Les résultats sont ventilés selon l'année d'obtention du diplôme, la démographie[2] et la formation[3].

Dans les sections suivantes, nous examinons les documents existants sur les différentes dimensions de la rétention dans l'ensemble des différents profils. Nous analysons ensuite les définitions principales, les concepts, les ensembles de données et la méthodologie utilisés dans cette étude. Nous présentons ensuite les constatations empiriques. Finalement, nous résumons les résultats principaux, extrayons des incidences politiques et suggérons des voies futures pour le futur travail.

[1] Le Collège de technologie forestière est exclus de l'étude.
[2] Aux fins du présent rapport, les données démographiques étudiées comprennent le sexe, le statut d'immigrant et la résidence précédente.
[3] Aux fins du présent rapport, les renseignements sur les antécédents scolaires comprennent l'établissement d'enseignement, le niveau de scolarité et le domaine d'études avec des résutlats ventilés selon les collèges et les universités.

Contexte

La rétention de la population au Nouveau-Brunswick est une préoccupation politique pressante. Le vieillissement de la population et la migration interprovinciale des jeunes créent un virage démographique qui continuera d'influer sur l'économie, l'assiette fiscale et le système de soutien social de la province. Selon la stratégie de croissance démographique du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour 2019-2024 (GNB, 2019), le nombre de personnes en âge de travailler pour chaque aîné dans la province est passé de 4,6 à 3,1 entre 2008 et 2018. De plus, ce rapport devrait continuer de baisser.

Le Nouveau-Brunswick investit beaucoup dans les mesures pour relever ces défis démographiques. Cependant, il investit aussi beaucoup dans l'éducation postsecondaire. Il reste que, lorsque les diplômés quittent la province, une bonne partie de cet investissement est perdu. Non seulement la rétention des diplômés est importante pour lutter contre le vieillissement de la population, mais les impôts sur leur revenu pourraient aussi servir à revitaliser l'économie provinciale, créant un système de soutien social plus solide. Comprendre les caractéristiques des diplômés qui restent et de ceux qui partent peut aider à éclairer la conception et l'exécution de politiques plus ciblées qui pourraient encourager les futurs diplômés à rester au Nouveau-Brunswick.

Analyse documentaire

Il existe beaucoup de documents sur les effets de l'emploi et des gains des divers programmes de diplômes collégiaux et universitaires, mais il manque d'études sur la rétention des diplômés dans des instances précises. Les documents qui existent montrent que le déterminant le plus important de la rétention des diplômés est leur lieu de résidence précédent. Si les diplômés sont originaires de la région dans laquelle ils ont étudié, ils sont plus susceptibles de rester.

<u>Taux de rétention dans les Maritime après deux ans – données du sondage de la CESPM</u>

Parmi les documents existants les plus pertinents, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a mené un sondage auprès d'un échantillon de diplômés d'universités des Maritimes deux ans après la fin de leurs études pour estimer les taux de rétention[4]. L'analyse (CESPM, 2018) était limitée aux diplômés des programmes de baccalauréat qui n'avaient pas suivi d'autres études postsecondaires avant de s'inscrire à leur programme en vue de l'obtention de leur premier diplôme.

Ses plus récentes données, qui représentent les diplômes de 2014, montrent les taux de rétention des diplômés après deux ans dans leur province d'études (57 % pour le N.-B., 54 % pour la N.-É. et 59 % pour l'Î.-P.-É.).

Lorsque seuls les taux de rétention des résidents des Maritimes dans leur province d'origine sont pris en considération, les résultats de la CESPM montrent que 74 % des Néo-Brunswickois, 76 % des Néo-Écossais et 66 % des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard résidaient dans leur province d'origine deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Dans le cas de ceux qui proviennent de l'extérieur des Maritimes, seuls 4 % des diplômés des universités du Nouveau-Brunswick sont restés dans la province deux ans après la fin de leurs études, indiquant que la province d'origine d'un diplômé est un déterminant important de la rétention. Après l'obtention de leur diplôme, les résidents des Maritimes sont bien plus portés à rester dans la région que leurs pairs de l'extérieur des Maritimes qui sont venus étudier. Les taux de rétention des deux groupes sont demeurés relativement constants au cours des 15 dernières années pour toutes les cohortes examinées.

Les résultats de notre étude sont semblables à ceux de la CESPM (2018), bien que les méthodologies diffèrent. La CESPM utilise une approche basée sur un sondage, alors que nous utilisons les données

[4]Les diplômés de 1999, 2003, 2007, 2012 et 2014 ont participé à un sondage deux ans après l'obtention du diplôme.

administratives de l'assurance-maladie pour déterminer l'emplacement. Donc, nous utilisons dans nos travaux une taille d'échantillon bien plus grande, car les données de sondage s'appuient sur l'information provenant d'un échantillon de la population spécifiée, alors que les données administratives contiennent de l'information sur une population spécifiée dans son ensemble. En outre, notre étude adopte une approche plus ciblée, car elle examine seulement les diplômés du Nouveau-Brunswick au lieu de toutes les Maritimes; et a une portée plus complète et étendue, car elle couvre tous les diplômés postsecondaires, même ceux ayant déjà suivi des études postsecondaires. Nous ne nous attendons pas à obtenir exactement les mêmes résultats que les travaux précédents lorsque des ensembles de données différents sont utilisés (les données de sondage vs les données administratives), mais la similitude des constatations du présent rapport et de celles de la CESPM indique que nos résultats sont solides et non pas excessivement sensibles face à une macro-approche.

Taux de rétention dans les Maritimes après un an – Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et données sur l'impôt sur le revenu

Galarneau et coll. (2017) ont estimé les taux de rétention après un an des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs des universités dans les Maritimes en combinant les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) avec les données sur l'impôt sur le revenu des particuliers. Leur étude a combiné six cohortes de diplômés (de 2006 à 2011), car les taux de rétention entre les cohortes ne variaient pas significativement. Dans les cas des détenteurs d'un diplôme de premier cycle, les taux de rétention étaient plus élevés chez les femmes (70 %) que chez les hommes (64 %).

Les taux de rétention étaient les plus élevés chez les étudiants de premier cycle dont le lieu de résidence lors de l'admission était dans les Maritimes : 83 % pour les femmes et 77 % pour les hommes. Ils étaient les plus bas pour ceux qui vivaient ailleurs au Canada lors de l'admission : 15 % pour les hommes et les femmes. Dans le cas de ceux qui provenaient de l'extérieur du Canada, plus de la moitié sont restés dans les Maritimes après l'obtention de leur diplôme: les taux de rétention étaient de 51 % chez les femmes et de 56 % chez les hommes, tendances qui étaient semblables pour les étudiants des cycles supérieurs.

Galarneau et coll. (2017) montrent que les taux de rétention varient selon le domaine d'études. Les diplômés dans des domaines comme l'éducation, les mathématiques et l'informatique et les sciences de l'information, les sciences humaines, ainsi que la santé et les domaines connexes ont de taux de rétention relativement élevés chez les hommes et les femmes. Les diplômés des programmes d'architecture et de génie avaient les plus faibles taux de rétention parmi les femmes et le deuxième plus bas chez les hommes.

Leur étude laisse indiquer aussi que les possibilités d'emploi dans des industries précises dans d'autres régions du Canada peuvent expliquer pourquoi des diplômés décident de partir. Les auteurs soulignent également que la prospérité économique de l'ouest du Canada de 2007 à 2012 peut avoir attiré un certain nombre de diplômés des universités des Maritimes durant les années en question.

Même si Galarneau et coll. (2017) utilisent des sources de données différentes que celles consultées pour ce rapport, nous avons découvert des taux de rétention similaires chez les étudiantes et les étudiants de premier cycle (71 % et 69 %, respectivement). Là encore, cette similitude dans les constatations laisse indiquer que, malgré les différences dans l'approche et la méthodologie, nos résultats sont solides.

Taux de rétention durant l'année d'obtention du diplôme et après deux ans – données du SIEP et du fichier des familles T1

Une étude à venir (Boco et coll., 2020) utilise les données du SIEP et du fichier des familles T1 (dossiers de l'impôt) pour examiner les résultats liés au marché du travail et la rétention des diplômés des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Deux mesures de rétention sont utilisées dans l'étude : le pourcentage des diplômés qui résident encore au Nouveau-Brunswick le 31 décembre de l'année d'obtention du diplôme et le pourcentage des diplômés résidant toujours au Nouveau-Brunswick

deux ans plus tard. Par exemple, pour un étudiant qui a obtenu son diplôme en juin 2014, les mesures de l'étude étaient celles qui correspondaient à la résidence qu'il avait déclarée dans ses déclarations de revenu le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2016.

Il y a lieu de noter que l'étude mesure la rétention de ceux seulement qui ont rempli une déclaration de revenus. Les résultats montrent qu'en moyenne 78 % des diplômés restent au Nouveau-Brunswick à la fin de décembre de leur année d'obtention du diplôme et en moyenne 72 % vivent encore au Nouveau-Brunswick deux ans plus tard. Il est aussi ressorti de l'étude que les étudiants résidant au Nouveau-Brunswick avant leur admission étaient les plus susceptibles de rester dans la province, soit un taux de rétention moyen de 92 % au cours de l'année d'obtention du diplôme et de 84 % deux ans plus tard.

Ce n'est pas surprenant que les résultats de l'étude de Boco et coll. (2020) diffèrent quelque peu des résultats du rapport, car celle-ci utilise l'information provenant d'ensembles de données différents et emploie une méthodologie différente, ainsi que différents taux d'appariement entre le SIEP et d'autres données administratives. Par exemple, Boco et coll. (2020) examinent les taux de rétention des diplômés collégiaux et universitaires ensemble, alors que le rapport examine ces taux de rétention séparément . Néanmoins, leurs constatations pour tous les diplômés cadrent quand même avec la gamme de nos constatations pour les diplômés collégiaux et universitaires.

Point à retenir

La constatation la plus commune des études ci-dessus est que la province ou la région de résidence avant l'inscription à un programme d'éducation postsecondaire est un déterminant clé dans la prévision de la rétention. Des taux de rétention plus élevés sont prévus parmi les diplômés qui vivaient déjà dans leur province d'origine lors de leur admission, compte tenu des liens familiaux, des amitiés et des autres liens qu'ils ont créés dans la province. Vu que la province d'origine est un déterminant clé de la rétention et que le taux[5] de participation aux études universitaires dans la province d'origine est environ de 17 % pour le Nouveau-Brunswick d'après les données les plus récentes de la CESPM, cela vaudrait la peine de considérer des façons de concevoir et de mettre en œuvre d'autres stratégies pour augmenter le nombre et la proportion de diplômés canadiens provenant du N.-B..

Données et méthodologie

Données

Les résultats de ce rapport sont basés sur les données des registraires des universités et des collèges communautaires fournies par les établissements d'enseignement postsecondaire visés par l'étude et sur les données provenant de la base de données sur la population, offerte par la voie de l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB).

Données sur l'éducation

Les données des registraires des universités et des collèges communautaires contiennent de l'information sur les personnes qui ont fréquenté ou fréquentent actuellement l'un des sept établissements examinés dans ce rapport. Parmi les autres variables, mentionnons l'information sur la date d'obtention du diplôme, le statut d'étudiant, le sexe, le niveau de scolarité (premier cycle, cycles supérieurs, collège), le domaine d'études, l'état d'achèvement du programme et la province permanente de résidence.

Cette étude comprend seulement les personnes qui ont obtenu un diplôme des sept établissements précisés. Les personnes qui n'ont pas terminé leurs études menant à un grade ou à un diplôme sont exclues de notre analyse.

[5] Participation dans la province d'origine : Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein dans leur province d'origine divisé par la population provinciale âgée de 18 à 24 ans

Notre analyse comprend seulement les années pour lesquelles les établissements d'enseignement ont recueilli des données pour 12 mois (année civile) complets (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Établissements et plages de données

Établissement	Donnée disponible
UNB	2010-2018
UdeM[6]	2010-2018
MTA	2014-2018
STU	2014-2018
NBCC	2017-2018
CCNB	2017-2018
NBCCD	2017-2018

Données du Collège Humber

> *Une anomalie a été découverte dans les données pour les étudiants de l'UNB, soit que les diplômés du programme de baccalauréat en sciences infirmières de l'UNB au Collège Humber, en Ontario, ont été classés comme des diplômés de l'UNB dans les données fournies par l'UNB. Il est clair que la question de la rétention au Nouveau-Brunswick ne s'applique pas à ces étudiants. À cause des problèmes de divulgation par recoupement, les statistiques globales des diplômés de l'UNB contiennent ces étudiants, mais l'effet net sur les estimations de la rétention est insignifiant. Les statistiques basées sur le domaine d'études et en particulier les statistiques sur les diplômés en sciences infirmières de l'UNB excluent les diplômés du Collège Humber des résultats déclarés ici.*

Base de données sur la population

La base de données sur la population est une base de données longitudinales et administratives qui contient des renseignements démographiques et géographiques de base sur tous les résidents du Nouveau-Brunswick qui ont reçu une carte d'assurance-maladie provinciale. La base de données contient aussi le statut d'admissibilité à l'assurance-maladie, comme la question de savoir si le statut de l'assurance-maladie est « activé » ou « annulé ». La présente étude utilise les données de la base de données sur la population de 2010 à la fin de 2018.

Méthodologie

Cette étude apparie les données des bases de données des registraires des universités et des collèges communautaires avec la base de données sur la population pour l'analyse, car la nature longitudinale de ces ensembles de données permet de faire le suivi des personnes et de leur mobilité, ainsi que de les observer avec le temps.

Comme la liste de vérification sur la santé et la sécurité dans les travaux précédents sur la rétention des immigrants (voir Leonard et coll., 2019; McDonald et coll., 2018), ce rapport suppose que le statut d'admissibilité à l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick indique si la personne est restée dans la province et, dans l'affirmative, pendant combien de temps. Le départ d'une personne de la province est déterminé par la date de cessation de son statut actif d'admissibilité à l'assurance-maladie dans la base de données sur la population. Il y a de très bonnes chances que les personnes vivant au Nouveau-Brunswick soient inscrites auprès de l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick, car ce régime provincial

couvre le coût de nombreuses interventions médicales. Les données du registre de l'assurance-maladie sont ainsi une source plutôt fiable pour estimer la résidence au Nouveau-Brunswick (voir McDonald et coll., 2018).

> On juge qu'il y a eu rétention des personnes **« appariées »** (les personnes ayant des renseignements sur l'assurance-maladie) si ces dernières ont une inscription active à l'assurance-maladie au Nouveau-Brunswick un an ou trois ans après la date d'obtention du diplôme .– autrement, elles sont réputées avoir quitté la province à la date de cessation d'un statut actif auprès de l'assurance-maladie ou avant cette date.
>
> Les personnes **« non appariées »** (les personnes n'ayant aucun renseignement sur l'assurance-maladie) sont aussi réputées avoir quitté la province.

Les données des personnes étaient non appariées pour une variété de raisons. La raison principale est qu'un finissant n'a pas de statut actif auprès de l'assurance-maladie parce qu'il ne reste pas au Nouveau-Brunswick après l'obtention du diplôme. Toutefois, les données d'autres personnes ne seront pas appariées parce qu'il manque de l'information ou que l'information n'est pas déclarée de façon cohérente dans les ensembles de données. Vu que l'appariement est basé sur la date de naissance, le sexe et le nom, des erreurs peuvent se produire. Les données d'une personne ne pourront donc pas être appariées même si celle-ci réside en fait au Nouveau-Brunswick après l'obtention du diplôme. Les taux d'appariement sont portés à être plus faibles pour les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) qui pourraient avoir conservé l'assurance-maladie de leur province d'origine ou qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-maladie (p. ex. les étudiants étrangers avant 2017).

Donc les taux de rétention présentés dans cette analyse sont susceptibles d'être sous-estimés, car on suppose que les diplômés qui ne sont pas appariés à cause d'erreurs techniques (comme des erreurs dans le nom ou le sexe) ont quitté la province. Un certain nombre de ces diplômés qui n'ont pas été appariés pourraient être encore dans la province, mais ils sont jugés avoir quitté la province à cause du manque de renseignements sur l'assurance-maladie.

À partir des ensembles de données décrits ci-dessus, l'étude déclare le nombre de diplômés dans l'ensemble des diverses catégories de profils et des années. Les catégories de profil comprennent les universités et les collèges communautaires, le sexe[7], le statut d'immigrant[8] l'établissement, le niveau de formation (premier cycle, cycles supérieurs, collège), le domaine d'études et le lieu de résidence précédent. Le nombre d'étudiants qui ont obtenu un diplôme chaque année est basé sur l'année civile et non l'année d'études.

Les taux de rétention des diplômés après un an et trois ans sont aussi présentés. Dans le cas d'une personne ayant suivi plusieurs programmes dans une année, seul le programme le plus récent est considéré. Les personnes qui ont poursuivi leurs études après l'obtention du diplôme sont comprises dans l'ensemble de données, et l'analyse de leur rétention est basée sur la date de l'obtention de leur diplôme du programme qu'elles ont suivi. Les taux de rétention sont présentés en pourcentages.

Tenir compte des personnes non appariées

De l'information sur les raisons pour lesquelles les personnes sont non appariées peut être dérivée en considérant les taux d'appariement en fonction de la résidence permanente des diplômés comme indiqué au début de leur inscription dans un établissement postsecondaire. Les personnes dont les données ne sont pas appariées sont prises en compte en fonction du lieu de résidence précédent, lequel est basé sur la « province permanente » déclarée par l'étudiant dans la première année de déclaration de son établissement postsecondaire.

---

[7] Certains diplômés de l'UNB (principalement des étudiants qui étudient à l'étranger/en ligne) ont un sexe "inconnu". Ces étudiants sont exclus de l'analyse par sexe

[8] Des étudiants étrangers de l'UNB n'ont pas de visa (ils étudient à partir de l'étranger ou en ligne). Ces étudiants sont exclus de l'échantillons. Donc ce ne sont pas tous les diplômés étrangers de l'UNB qui sont compris dans l'étude.

Selon la classification, les diplômés **proviennent du Nouveau-Brunswick** s'ils déclarent que leur province permanente est le Nouveau-Brunswick. Si la résidence précédente d'un diplômé est le Nouveau-Brunswick, nous pourrions supposer que les données de l'étudiant ne sont pas appariées à cause d'erreurs techniques, vu que les résidents permanents du Nouveau-Brunswick seraient inscrits auprès de l'assurance-maladie.

Selon la classification, les étudiants proviennent de **l'extérieur de la province** (Canada) s'ils déclarent que leur province permanente est autre que le Nouveau-Brunswick et proviennent **de l'étranger** si leur statut d'étudiant laisse indiquer qu'ils ne sont pas citoyens canadiens ou résidents permanents, sans égard à la province permanente qu'ils ont déclarée. Si la résidence précédente d'un diplômé est l'extérieur de la province (Canada) ou l'étranger, cette personne est jugée ne pas être appariée parce qu'elle n'a pas d'assurance-maladie durant ses études et ne s'inscrit pas à l'assurance-maladie après l'obtention du diplôme.

Tableau 2 : **Distribution des diplômés appariés et non appariés à partir d'établissements postsecondaires publics au Nouveau-Brunswick (2010-2018)**

	Tous les diplômés	Données appariées	Données non appariées	Proportion de données non appariées
Total	**43 958**	**33 513**	**10 445**	**24 %**

Le tableau 2 ci-dessus montre la distribution des diplômés appariés et non appariés dans cette étude. Parmi les 43 958 diplômés d'établissements postsecondaires publics entre 2010 et 2019, 10 445 (24 %) ne sont pas appariés. Des 10 445 diplômés non appariés, environ 88 % (55 %, de l'extérieur de la province (Canada) et 33 %, de l'étranger) n'ont pas indiqué le Nouveau-Brunswick comme leur résidence permanente (figure 1). Cela montre que les diplômés non appariés ne proviennent très probablement pas de la province et sont plus susceptibles d'être partis après l'obtention du diplôme.

Figure 1 : Distribution parmi les diplômés non appariés selon la résidence précédente

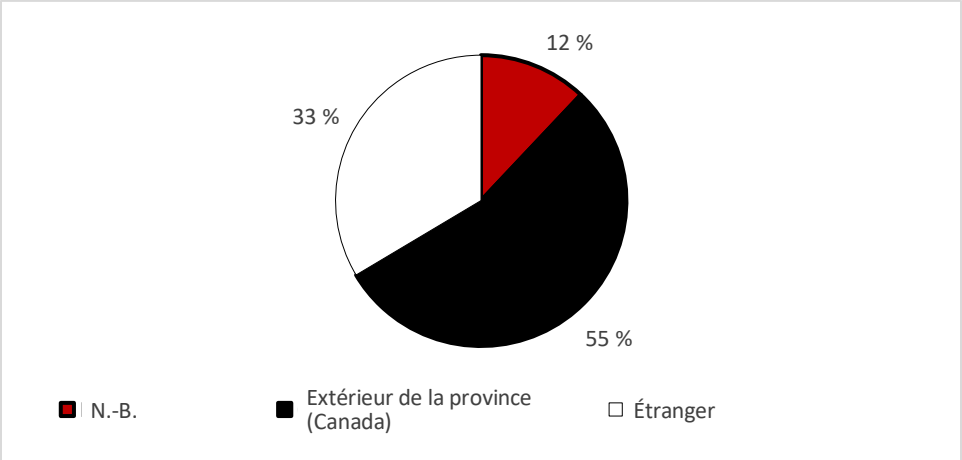

RÉSULTATS

Total

Les tableaux ci-dessous montrent le nombre annuel des diplômés totaux des établissements postsecondaires publics au Nouveau-Brunswick avec le rapport d'appariement. Ce rapport indique la proportion de diplômés des établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick couplés avec la base de données sur la population (assurance-maladie provinciale). Il est calculé en divisant le nombre de diplômés appariés avec le registre de la base de données sur la population par le nombre total de diplômés.

Avec les chiffres, cette section présente aussi les estimations ayant trait aux taux de rétention de tous les diplômés dans la province après un an et trois ans, l'hypothèse étant qu'il n'y a pas de rétention des diplômés non appariés. Les statistiques descriptives sont présentées à part pour les diplômés universitaires et collégiaux.

Chiffres avec les rapports d'appariement

Au tableau 3, les données universitaires pour les années 2014 et 2018 (les cinq années avec toutes les données universitaires) laissent indiquer que le nombre annuel de diplômés du Nouveau-Brunswick se situe autour de 4 500.

À partir de 2014 les chiffres ont augmenté, car les ensembles de données de MTA et de STU sont devenus disponibles. Les statistiques particulières aux établissements sont présentées plus loin dans le rapport.

Le rapport d'appariement des diplômés universitaires oscille autour de 70 %, tandis que le rapport d'appariement global est de 73 %, ce qui est probablement attribuable aux étudiants de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger formant une proportion élevée des diplômés universitaires.

Tableau 3 : Distribution annuelle des diplômés universitaires appariés au Nouveau-Brunswick (2010-2018)

Année d'obtention du diplôme	Total des diplômés	Diplômés appariés	Rapport d'appariement
2010	3 646	2 727	75 %
2011	3 682	2 782	76 %
2012	3 555	2 727	77 %
2013	3 612	2 787	77 %
2014	4 681	3 272	70 %
2015	4 672	3 322	71 %
2016	4 554	3 195	70 %
2017	4 432	3 169	72 %
2018	4 182	3 043	73 %

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Comparativement au rapport d'appariement de 73 % des diplômés universitaires, les rapports d'appariement des diplômés collégiaux sont sensiblement plus élevés (93 % dans l'ensemble). C'est attribuable à la proportion élevée de résidents du Nouveau-Brunswick parmi les diplômés collégiaux, qui sont plus susceptibles de bénéficier de la couverture de l'assurance-maladie provinciale avant leur inscription et sont plus susceptibles d'être appariés (voir le tableau 4).

Tableau 4 : Distribution annuelle des diplômés collégiaux appariés au Nouveau-Brunswick (2017-2018)

Année d'obtention du diplôme	Total de diplômés	Diplômés appariés	Rapport d'appariement
2017	3 460	3 222	93,1 %
2018	3 482	3 267	93,8 %

Taux de rétention après un an

Le taux de rétention global après un an des diplômés universitaires se situe autour de 68 % (voir la figure 2), ce qui est plus bas que le taux de rétention des diplômés collégiaux après un an (91 %).

Comme pour les rapports d'appariement, l'écart entre les taux de rétention des diplômés universitaires et collégiaux peut être attribué à la proportion de diplômés provenant du Nouveau-Brunswick et de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger vu que les collèges sont surtout composés de diplômés du Nouveau-Brunswick qui sont plus susceptibles de rester dans la province après la fin de leurs études. En plus d'avoir un rapport plus élevé de diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger, les diplômés universitaires sont généralement plus mobiles sur le marché du travail, car ils pourraient trouver de meilleures possibilités et une plus grande diversité d'emplois ailleurs (Wozniak, 2010). Donc ils pourraient être plus portés à quitter la province.

Figure 2 : Taux de rétention des diplômés universitaires et collégiaux après un an

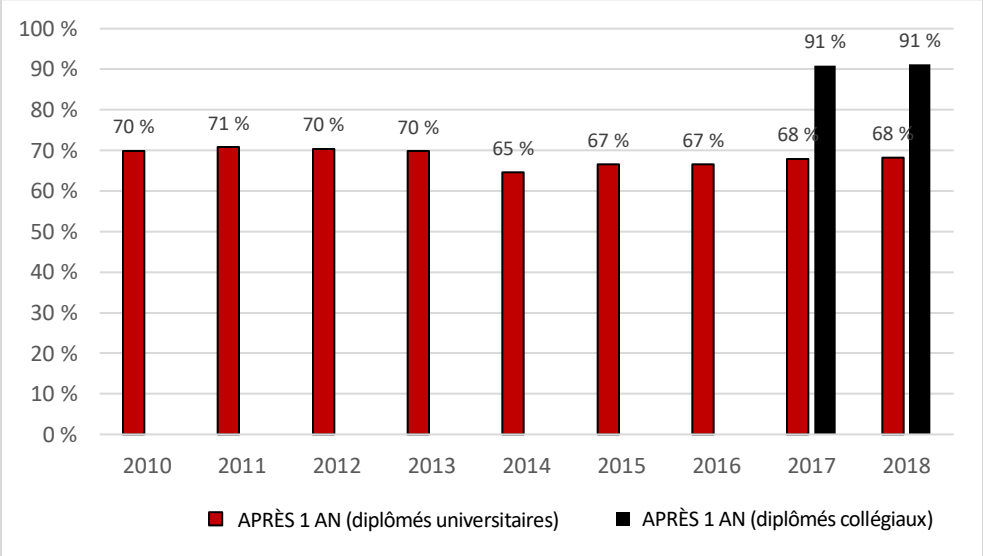

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Taux de rétention après trois ans

Dans l'ensemble, 61 % des étudiants universitaires restent au Nouveau-Brunswick trois ans après l'obtention du diplôme. Même si les taux de rétention sont demeurés relativement semblables avec les années, il y a une faible baisse à partir de 2014, lorsque les taux de rétention après trois ans incluent les données de MTA et de STU.

Figure 3 : Taux de rétention des diplômés universitaires et collégiaux après trois ans

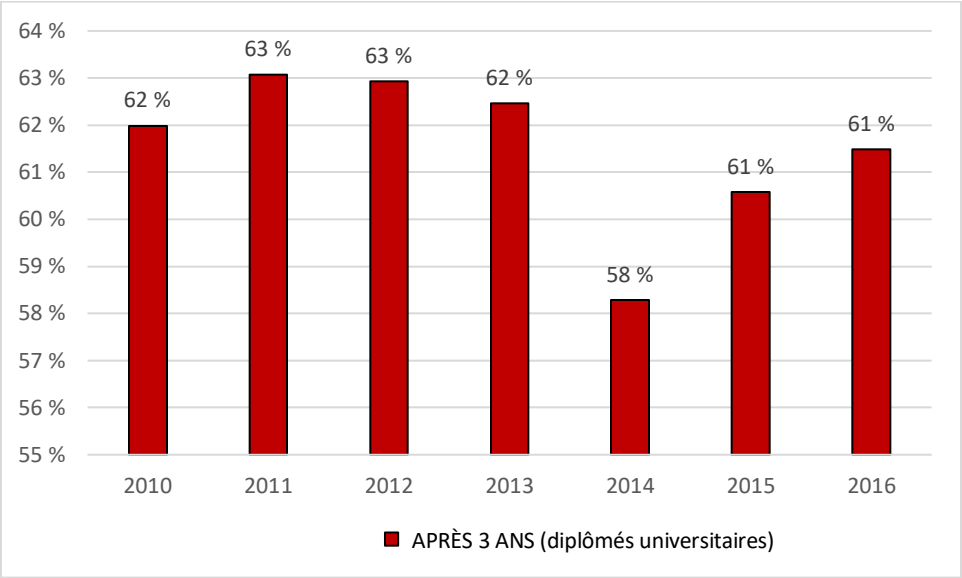

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Selon les constatations dans cette section, les diplômés collégiaux ont des taux de rétention après un an plus élevés que les diplômés universitaires (les taux de rétention après trois ans des diplômés collégiaux ne sont pas disponibles à cause d'un manque de données disponibles à partir des années précédentes). De même, les rapports d'appariement des diplômés collégiaux sont plus élevés que ceux des diplômés universitaires. Ces différences sont probablement attribuables à la forte proportion de résidents du Nouveau-Brunswick parmi les diplômés collégiaux comparativement à la plus faible proportion de résidents au Nouveau-Brunswick parmi les diplômés universitaires, ainsi qu'à la plus grande mobilité des diplômés universitaires et à la plus grande probabilité que les résidents antérieurs du Nouveau-Brunswick resteront dans la province.

Selon le sexe

Les estimations ci-dessous présentent les chiffres et les taux de rétention des diplômés universitaires et collégiaux, stratifiés selon le sexe. Les diplômés qui ont « Non disponible » ou « Inconnu » comme statut du sexe ont été exclus de l'analyse par genre. Par conséquent, la taille de l'échantillon de cette section n'est pas identique au reste du rapport.

Chiffres

Universités

Le tableau 5 montre que la proportion de diplômées universitaires est environ 1,5 fois de plus que la proportion de diplômés. Les changements dans les chiffres au cours des années reflètent l'inclusion de différentes données des établissements postsecondaires, y compris l'augmentation importante du nombre de diplômés et de diplômées en 2014 reflétant l'inclusion des diplômés de MTA et de STU.

Tableau 5 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le sexe (universitaires)

Année d'obtention du diplôme	Hommes	Femmes
2010	1 429	2 111
2011	1 391	2 133
2012	1 413	1 980
2013	1 484	1 997
2014	1 779	2 788
2015	1 833	2 737
2016	1 814	2 640
2017	1 717	2 620
2018	1 650	2 444

*La catégorie de sexe "Inconnu" est supprimée de l'échantillon. La taille de l'échantillon par sexe n'est donc pas égale à la taille de l'échantillon dans le reste de l'étude.

Collèges

Le rapport des diplômés et des diplômées collégiaux est essentiellement de 1/1, même si le nombre de diplômés collégiaux dépasse celui des diplômées (voir le tableau 6).

Tableau 6 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le sexe (collégiaux)

Année d'obtention du diplôme	Hommes	Femmes
2017	1 849	1 611
2018	1 854	1 628

* La catégorie de sexe "Inconnu" est supprimée de l'échantillon. La taille de l'échantillon par sexe n'est donc pas égale à la taille de l'échantillon dans le reste de l'étude.

Taux de rétention après un an

En général, les diplômées de l'université ont un taux de rétention supérieur ou égual à celui de leurs homologues masculins de 2010 à 2018 (voir la figure 4). Les taux de rétention globaux après un an pour les diplômées et les diplômés sont de 71 % et de 69 %, respectivement. Chez les diplômés collégiaux, il n'y a pas de différence dans le taux de rétention entre les diplômés et les diplômées, car les taux après un an pour les deux sexes s'établissent à 91 %.

Figure 4 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le sexe

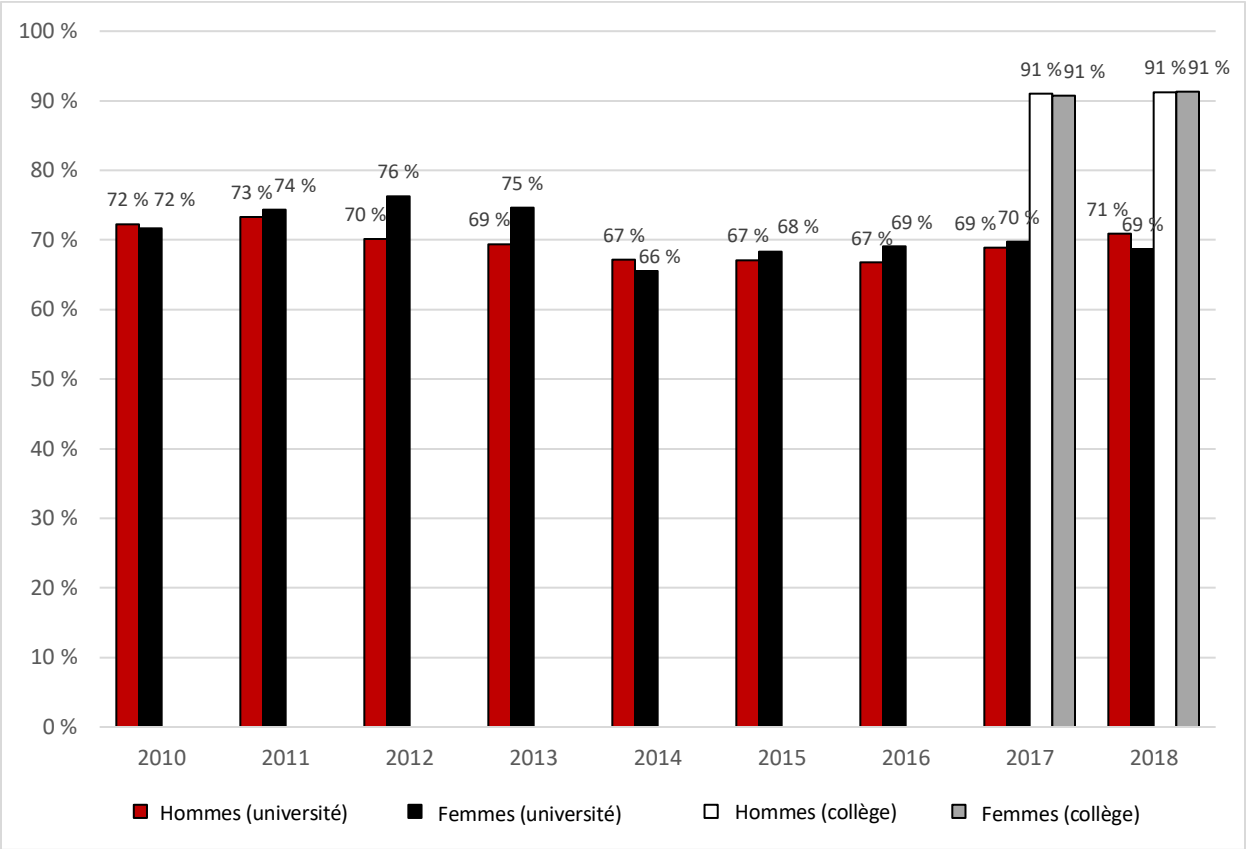

*La catégorie de sexe "Inconnu" est supprimée de l'échantillon. La taille de l'échantillon par sexe n'est donc pas égale à la taille de l'échantillon dans le reste de l'étude.

Taux de rétention après trois ans

Universités

Figure 5 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le sexe (universitaires)

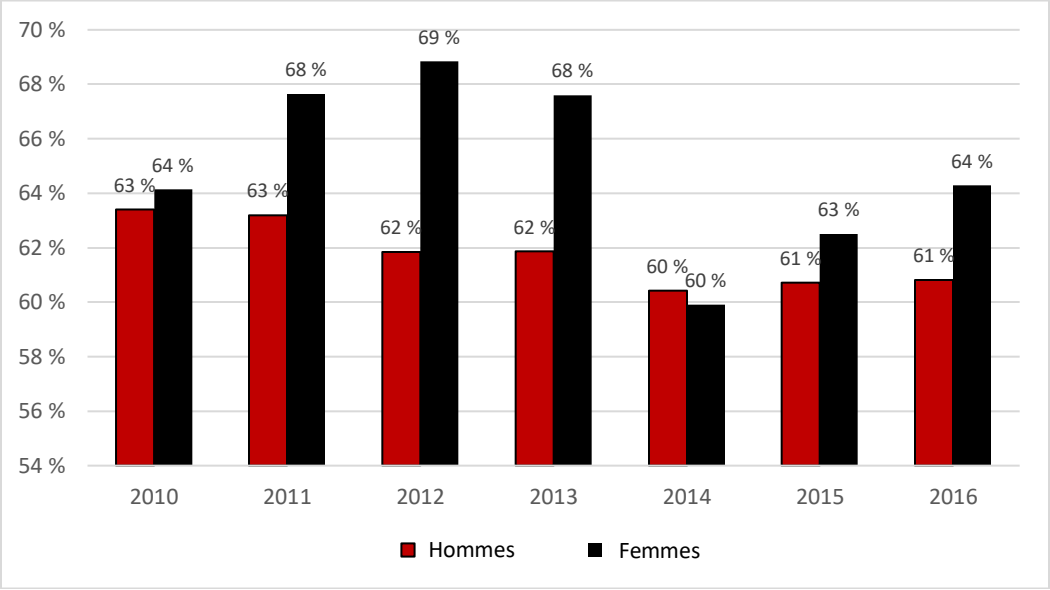

*La catégorie de sexe "Inconnu" est supprimée de l'échantillon. La taille de l'échantillon par sexe n'est donc pas égale à la taille de l'échantillon dans le reste de l'étude.

La tendance des taux de rétention supérieurs chez les femmes se poursuit trois ans après l'obtention du diplôme (voir la figure 5). Dans l'ensemble, le taux de rétention des diplômées se situe autour de 64 %, alors qu'environ 56 % de diplômés sont susceptibles de rester dans la province trois ans après l'obtention du diplôme. Autrement dit, il semble que les diplômées soient un peu moins susceptibles de quitter le Nouveau-Brunswick.

Selon la résidence précédente

La résidence précédente des étudiants est basée sur leur résidence permanente (province) dans le premier cycle de déclaration (durant l'inscription à un établissement postsecondaire), y compris la question de savoir s'ils provenaient du Nouveau-Brunswick ou de l'extérieur de la province (Canada).

Dans le cas des diplômés étrangers, la classification « Étranger » est basée sur leur statut d'étudiant, qui indiquerait qu'ils ne sont pas des citoyens canadiens ou des résidents permanents, sans égard à leur résidence permanente dans le premier cycle de déclaration.

Chiffres

Universités

Le nombre de diplômés de l'étranger et de l'extérieur de la province (Canada) a augmenté graduellement au cours de la période visée par l'étude (voir le tableau 7). À partir de 2010-2013, environ les deux tiers (70 %) des diplômés ont indiqué que le Nouveau-Brunswick était leur résidence précédente. À partir de 2014, environ les trois-cinquièmes (60 %) des étudiants universitaires provenaient du Nouveau-Brunswick et le reste, de l'extérieur de la province (Canada) (25 %) et de l'étranger (15 %).

Tableau 7 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon la résidence précédente (universitaires)

Année d'obtention du diplôme	Nouveau-Brunswick	Extérieur de la province (Canada)	Étranger
2010	2 507	701	438
2011	2 485	725	472
2012	2 466	556	533
2013	2 505	552	555
2014	2 871	1 106	704
2015	2 869	1 108	695
2016	2 746	1 099	709
2017	2 672	1 126	634
2018	2 402	1 204	576

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Collèges

Le tableau 8 montre que la vaste majorité (90 %) de diplômés collégiaux proviennent du Nouveau-Brunswick. La part des diplômés collégiaux provenant de l'étranger est plus élevée (7 %) comparativement aux diplômés de l'extérieur de la province (Canada) (3 %).

Tableau 8 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon la résidence précédente (collégiaux)

Année d'obtention du diplôme	Nouveau-Brunswick	Extérieur de la province (Canada)	Étranger
2017	3 101	98	261
2018	3 099	103	280

Taux de rétention après un an

Universités

La figure 6 montre clairement que les diplômés résidant à l'origine au Nouveau-Brunswick ont des taux de rétention plus élevés que les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger. Dans l'ensemble, il y a rétention de 89 % des diplômés du Nouveau-Brunswick après un an. Dans le cas des diplômés de l'extérieur de la province (Canada), le taux de rétention global après un an est de 30 %, même s'il semble que depuis 2014 (même après l'inclusion des données de STU et de MTA) le taux annuel se soit abaissé à environ 25 %.

Les diplômés de l'étranger ont affiché au départ des taux de rétention plus faibles que ceux des deux autres catégories, mais depuis 2015 il y a eu rétention d'un plus grand nombre d'entre eux dans la province après un an par rapport aux diplômés de l'extérieur de la province (Canada). La hausse notable des taux de rétention des étudiants étrangers depuis 2017 a été causée par la mise en œuvre de la politique, donnant le droit aux étudiants étrangers de présenter une demande de couverture de l'assurance-maladie provinciale (plus d'étudiants étrangers appariés) ainsi que par divers programmes de permis d'étudiant et de travail visant les diplômés étrangers.

Figure 6 : Taux de rétention après un an des diplômés selon la résidence précédente (universitaires)

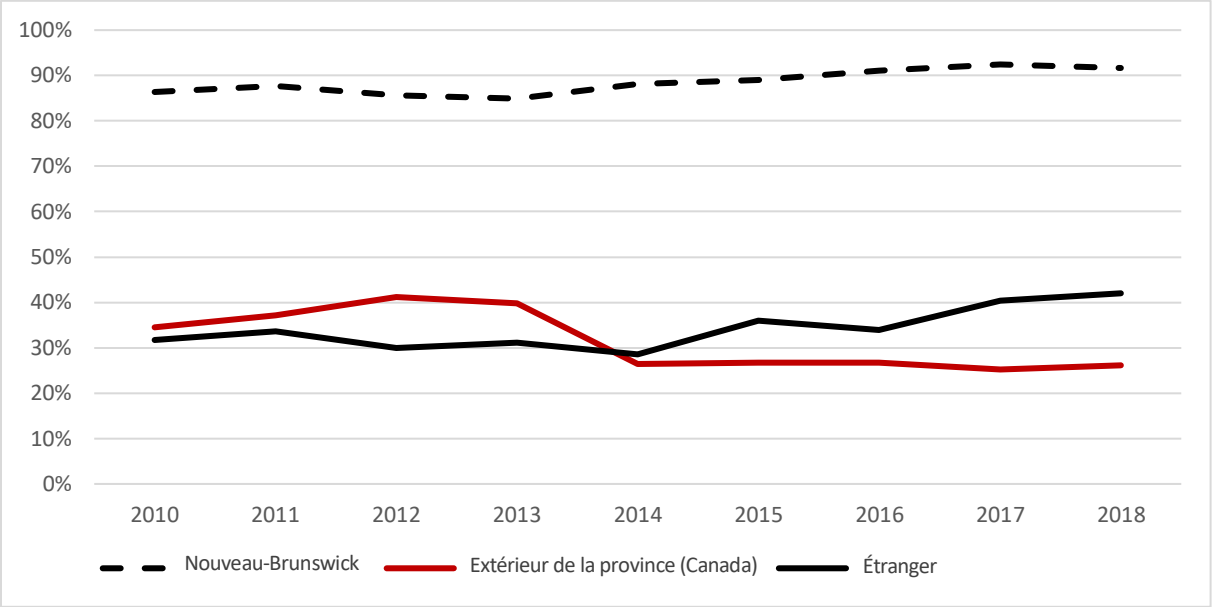

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Collèges

La figure 7 ci-dessous montre que les diplômés collégiaux qui sont des résidents du Nouveau-Brunswick ont de taux de rétention bien plus élevés (97 %) que ceux des diplômés collégiaux de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger, tendance semblable à celle des diplômés universitaires.

Dans l'ensemble, 50 % des étudiants (international) collégiaux provenant de l'étranger restent dans la province un an après l'obtention du diplôme, ce qui est bien plus élevé que les étudiants de l'extérieur de la province (Canada), qui ont un taux de rétention global de 27 %.

Figure 7 : Taux de rétention après un an des diplômés selon la résidence précédente (collégiaux)

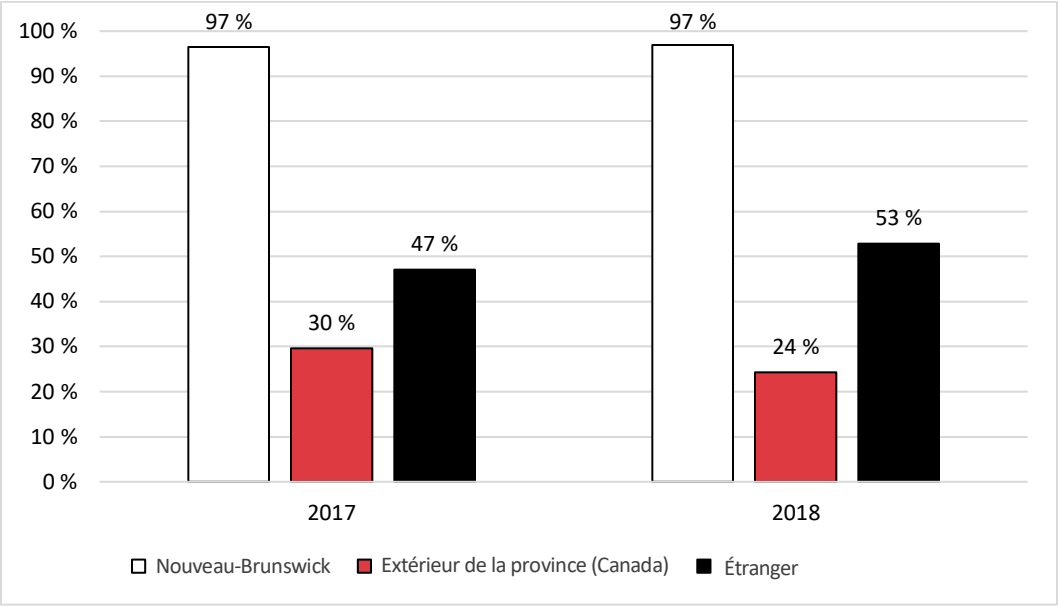

Taux de rétention après trois ans

Universités

Le taux de rétention global après trois ans des diplômés universitaires du Nouveau-Brunswick est de 80 % (voir la figure 8).

Les taux de rétention sont bien plus bas chez les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger, qui affichent des taux de rétention globaux de 20 % et 26 %, respectivement.

Là encore, ces résultats montrent que la résidence précédente de la personne est le plus grand indicateur de la rétention. Autrement dit, si vous êtes originaire du Nouveau-Brunswick, vous êtes bien plus susceptible de rester dans la province.

Parmi les étudiants ne provenant pas du Nouveau-Brunswick, il semble y avoir une plus grande rétention d'étudiants de l'étranger au cours des dernières années que d'étudiants de l'extérieur de la province (Canada). Cela pourrait être attribuable en partie à la croissance des incitatifs à l'intention des diplômés de l'étranger pour rester dans la province en raison de programmes pour étudiants et d'emploi ciblés. Il est aussi possible que, pendant que les étudiants provenant d'autres provinces obtiennent un diplôme au Nouveau-Brunswick, ils retournent dans leur province d'origine, alors que les étudiants étrangers voudront rester en raison de facteurs comme les coûts de déménagement.

Figure 8 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon la résidence précédente (universitaires)

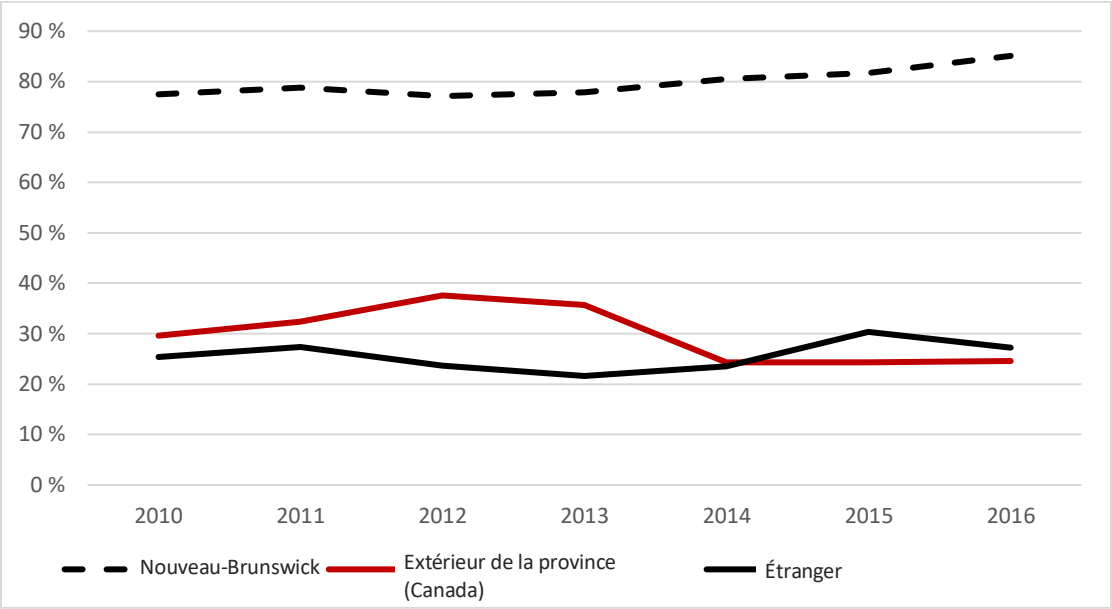

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Selon le statut de l'étudiant

Tout diplômé dont le statut d'étudiant indique qu'il est un citoyen canadien ou un résident permanent le jour de l'obtention de son diplôme est jugé être un ***diplômé canadien***.

Toute personne ayant pas une citoyenneté canadienne ou une résidence permanente désigne un ***étudiant étranger***.

Les étudiants étrangers qui étudient à l'étranger sans visa (comme ceux qui étudient dans des programmes internationaux d'établissements du Nouveau-Brunswick) sont exclus de l'échantillon. Donc ce ne sont pas tous les étudiants étrangers venant d'un établissement du Nouveau-Brunswick qui sont compris dans notre analyse.

Chiffres

Universités

Le tableau 9 révèle que le nombre d'étudiants étrangers dans les universités examinées allait de 400 à plus de 600 au cours de la période visée par l'étude. Le nombre de diplômés canadiens est environ six fois plus élevé que le nombre de diplômés étrangers.

Tableau 9 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le statut de l'étudiant (universitaires)

Année d'obtention du diplôme	Canadiens	Étrangers
2010	3 237	409
2011	3 234	448
2012	3 044	511
2013	3 086	526
2014	4 011	670
2015	4 014	658
2016	3 876	678
2017	3 829	603
2018	3 624	558

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Collèges

Dans les collèges du Nouveau-Brunswick, la proportion de diplômés canadiens est 12 fois plus élevée que la proportion d'étudiants étrangers, indiquant que ce sont surtout les étudiants canadiens qui décident de suivre des études collégiales au Nouveau-Brunswick (voir le tableau 10).

Tableau 10 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le statut de l'étudiant (collégiaux)

Année d'obtention du diplôme	Canadiens	Étrangers
2017	3 199	261
2018	3 202	280

Taux de rétention après un an

Les taux de rétention des diplômés étrangers sont bien plus bas que les taux de rétention des diplômés canadiens (voir la figure 9), ce qui cadre avec l'hypothèse voulant que la résidence précédente soit un important facteur influençant la rétention.

Environ 73 % des diplômés universitaires canadiens restent dans la province un an après l'obtention du diplôme, alors qu'environ le tiers (32 %) des diplômés universitaires étrangers restent dans la province après un an. De même, les diplômés collégiaux canadiens affichent un taux de rétention élevé de 95 %, alors qu'environ la moitié des diplômés étrangers quittent le Nouveau-Brunswick un an après l'obtention du diplôme.

Les diplômés collégiaux canadiens sont bien plus portés à rester dans la province que les diplômés étrangers.

Figure 9 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le statut d'étudiant

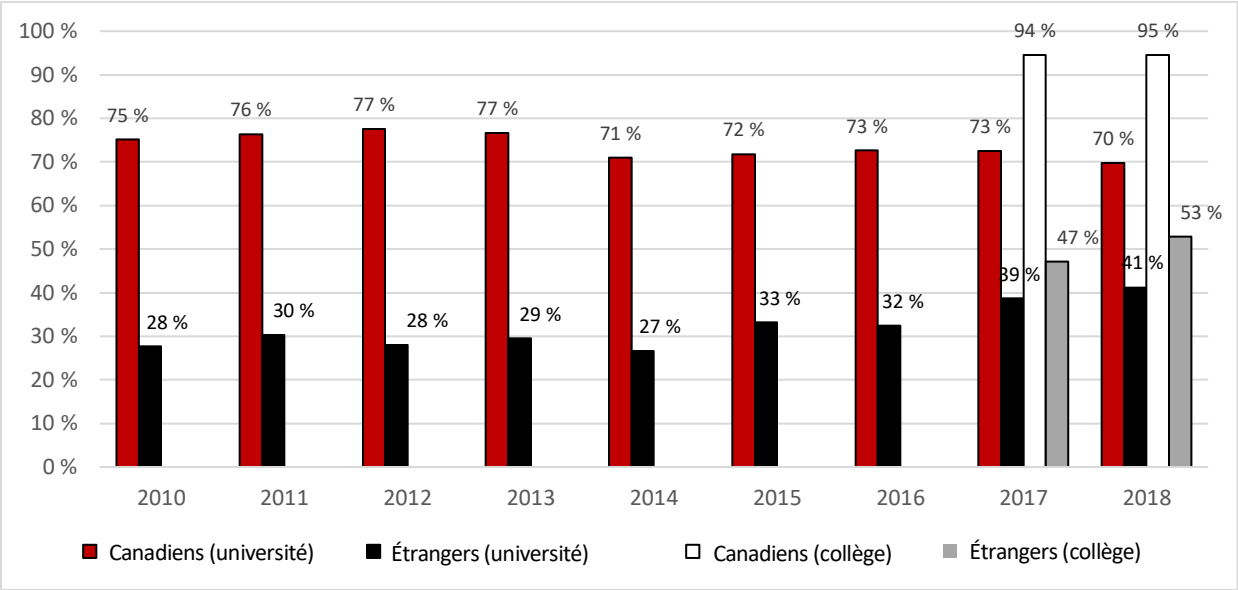

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Taux de rétention après trois ans

<u>Universités</u>

La figure 10 ci-dessous montre que trois ans après l'obtention du diplôme, moins du quart (24 %) des étudiants étrangers sont encore dans la province, même si les taux de rétention en 2015 et en 2016 sont plus élevés que durant les années précédentes. Le taux de rétention global après trois ans des diplômés canadiens est d'environ 67 %.

Figure 10 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le statut d'étudiant (universitaires)

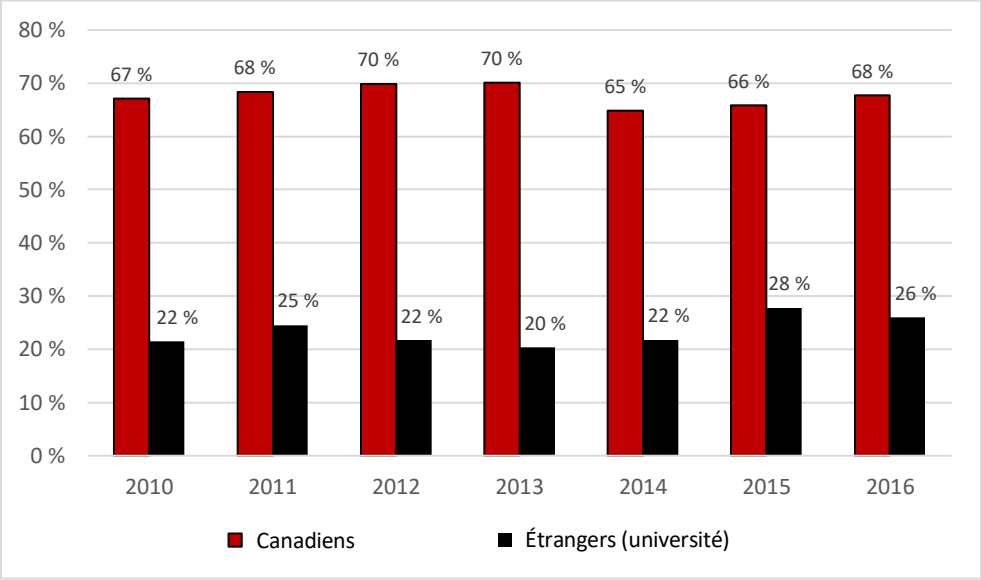

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Les taux de rétention selon la résidence précédente et le statut d'étudiant sont semblables, montrant que la rétention des diplômés canadiens, en particulier ceux de la province, est plus probable comparativement aux diplômés étrangers (de l'étranger). Toutefois, selon les constatations pour les récentes années, il y a rétention d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers dans la province comparativement aux périodes antérieures, ce qui implique un certain effet des divers programmes pour étudiants et d'emploi les ciblant, comme le Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique pour les étudiants et Étudier pour m'y établir au Canada atlantique[MC]- Nouveau-Brunswick.

Selon le domaine d'études

Les tableaux dans cette section donnent une ventilation du nombre de diplômés et de leurs taux de rétention selon le domaine d'études basé sur les principaux groupements de la Classification des programmes d'enseignement (CPE)[9]. En raison des faibles chiffres, certains groupes ont été combinés pour satisfaire aux exigences en matière de divulgation.

Chiffres

Universités

En général, les domaines « Commerce, gestion et administration publique » et « Santé et domaines connexes » ont un plus grand nombre de diplômés universitaires comparativement aux autres groupes dans le tableau 11. La forte hausse du nombre dans les domaines « Sciences sociales et de comportement, et droit » à partir de 2014 peut-être attribuée à l'inclusion des diplômés de STU et de MTA.

Tableau 11 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études (universitaires)

Année d'obtention du diplôme	Éducation	Sciences sociales et de comportement, et droit	Commerce, gestion et administration publique	Sciences physiques et de la vie et technologies	Architecture, génie et services connexes	Santé et domaines connexes	Autre
2010	704	410	739	318	350	622	382
2011	774	397	736	283	324	639	391
2012	607	347	817	323	355	688	418
2013	602	400	834	302	404	712	358
2014	621	772	973	447	400	657	616
2015	585	876	899	468	390	693	555
2016	556	803	887	512	416	642	559
2017	549	825	872	490	426	617	454
2018	532	676	789	451	400	563	541

a) Sciences physiques et de la vie et technologies : Ce domaine comprend les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information.
b) Autre comprend : 1) les sciences humaines, 2) les arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications, 3) l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation.

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

[9] La Classification des programmes d'enseignement (CIP) 2011 a été compilée conjointement par Statistique Canada et le National Center for Education Statistics aux États-Unis.

Collèges

Plus du tiers du total des diplômés collégiaux sont dans le groupe « Architecture, génie et services connexes » (tableau 12). La catégorie « Éducation » a le plus faible nombre de diplômés parmi tous les étudiants collégiaux.

Tableau 12 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études (collégiaux)

Année d'obtention du diplôme	Éducation	Sciences sociales et de comportement, et droit	Commerce, gestion et administration publique	Sciences physiques et de la vie et technologies	Architecture, génie et services connexes	Santé et domaines connexes	Autre
2017	33	229	693	252	1 215	552	486
2018	58	265	730	243	1 196	463	527

a) Sciences physiques de la vie et technologies : Ce domaine comprend aussi les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information.
b) Autre comprend : 1) les sciences humaines, 2) les arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications; 3) l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation.

Taux de rétention après un an

Universités

Les différences dans les taux de rétention après un an entre les divers domaines d'études parmi les diplômés universitaires sont relativement mineures.

Les diplômés dans le groupe « Santé et domaines connexes » affichent le taux de rétention le plus élevé, soit 80 %, suivi du groupe « Sciences physiques et de la vie et technologies » (ce qui comprend les « mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information », soit 72 %, puis les diplômés dans la catégorie « Autre » avec 71 %.

Au contraire, les taux de rétention les plus faibles se trouvent chez les diplômés dans la catégorie « Architecture, génie et services connexes », soit 64 % en moyenne restant au Nouveau-Brunswick un an après l'obtention du diplôme.

Tableau 13 : Taux de rétention des diplômés selon le domaine d'études (universitaires)

Domaine d'études	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Éducation	73 %	69 %	64 %	67 %	65 %	66 %	67 %	66 %	62 %
Sciences sociales et du comportement, et droit	72 %	75 %	71 %	74 %	66 %	68 %	70 %	68 %	68 %
Commerce, gestion et administration publique	67 %	74 %	70 %	70 %	65 %	67 %	66 %	70 %	70 %
Sciences physiques et de la vie et technologies	77 %	76 %	74 %	68 %	67 %	71 %	68 %	71%	77 %
Architecture, génie et services connexes	66 %	64 %	59 %	57 %	60 %	63 %	66 %	67 %	71 %
Santé et domaines connexes	77 %	79 %	77 %	75 %	79 %	81 %	80 %	86 %	86 %
Autre	74 %	79 %	76 %	77 %	68 %	70 %	68 %	70 %	66 %

a) Sciences physiques et de la vie et technologies : Ce domaine comprend aussi les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information.
b) Autre comprend : 1) les sciences humaines, 2) les arts visuels et d'interprétation et la technologie des communications; 3) l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation.

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Collèges

Dans le cas des diplômés collégiaux (tableau 14), les taux de rétention sont généralement très élevés pour presque tous les groupes soit près ou au-dessus de 90 %. Toutefois, seuls environ 69 % des diplômés dans la catégorie « Sciences physiques et de la vie et technologies » restent dans la province après un an, ce qui est semblable au taux de rétention des diplômés universitaires dans la même catégorie.

Il est possible que ce groupe ait une représentation plus élevée de diplômés étrangers et de l'extérieur de la province (Canada) dans les collèges et les universités. Cette cohorte pourrait être très mobile dans l'emploi à travers le pays.

Il est aussi possible que la proportion d'étudiants dans ce groupe soit relativement élevée comparativement à la proportion d'étudiantes; et que la plus faible capacité de rétention des diplômés se reflète dans ce domaine d'études.

Tableau 14 : Taux de rétention des diplômés après un an selon le domaine d'études (collégiaux)

Domaine d'études	2017	2018
Éducation	94 %	97 %
Sciences sociales et de comportement, et droit	93 %	92 %
Commerce, gestion et administration publique	88 %	89 %
Sciences physiques et de la vie et technologies	67 %	71 %
Architecture, génie et services connexes	96 %	95 %
Santé et domaines connexes	93 %	95 %
Autre	92 %	91 %

a) Sciences physiques et de la vie et technologies : Ce domaine comprend aussi les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information.
b) Autre comprend : 1) les sciences humaines, 2) les arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications; 3) l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation.

Taux de rétention après trois ans

Universités

Comme les taux de rétention après un an, les taux de rétention après trois ans des étudiants universitaires parmi les divers groupes ne sont pas très différents les uns par rapport aux autres. Plus de 70 % des étudiants dans la catégorie « Santé et domaines connexes » restent dans la province trois ans après l'obtention du diplôme. Il y a eu rétention d'à peu près la moitié (53 %) des diplômés dans la catégorie « Architecture, génie et services connexes » après trois ans.

Tableau 15 : Taux de rétention des diplômés après trois ans selon le domaine d'études (universitaires)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Éducation	67 %	64 %	61 %	63 %	61 %	63 %	65 %
Sciences sociales, de comportement, et droit	63 %	63 %	61 %	64 %	59 %	59 %	64 %
Commerce, gestion et administration publique	61 %	67 %	62 %	62 %	60 %	61 %	60 %
Sciences physiques et de la vie et technologies	66 %	66 %	67 %	60 %	61 %	64 %	60 %
Architecture, génie et services connexes	54 %	52 %	47 %	47 %	51 %	56 %	61 %
Santé et domaines connexes	70 %	72 %	71 %	70 %	73 %	76 %	75 %
Autre	64 %	70 %	67 %	69 %	60 %	63 %	62 %

a) Sciences physiques et de la vie et technologies : Ce domaine comprend aussi les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information.
b) Autre comprend : 1) les sciences humaines, 2) les arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications; 3) l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation.

*Les données de MTA et STU commencent en 2014.

Les taux de rétention des diplômés collégiaux dans la plupart des catégories de domaines d'études sont plus élevés que ceux des diplômés universitaires. Toutefois, un domaine d'études (« Sciences physiques et de la vie et technologies ») semble afficher des taux de rétention semblables chez les diplômés universitaires et collégiaux, ce qui peut probablement être attribué à la plus forte représentation des diplômés et des diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger dans cette catégorie.

Selon le domaine d'études et le sexe

Les tableaux ci-dessus donnent la ventilation des domaines d'études selon le sexe des diplômés. Pour éviter les problèmes liés à la divulgation, les chiffres des diplômés universitaires et collégiaux sont regroupés dans les années 2010 à 2018. Pour exactement la même raison, seuls les taux de rétention des diplômés universitaires (regroupés de 2010 à 2018) sont présentés dans cette section.

Chiffres

Universités

La distribution des diplômés universitaires selon le sexe et le domaine d'études dans le tableau 16 montre que la proportion de diplômés (82 %) dans la catégorie « Architecture, génie et services connexes » est considérablement plus élevée que la proportion de femmes (18 %). Chez les diplômés dans la catégorie « Sciences physiques et de la vie et technologies », la proportion d'hommes est de 10 points de pourcentage plus élevée que les diplômées. Pour le reste des catégories, la distribution penche en faveur des diplômées, en particulier dans la catégorie « Éducation », avec trois quarts des diplômés étant des femmes.

Tableau 16 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études et le sexe (universitaires), regroupés, de 2010 à 2018

Domaine d'études	Hommes*	% d'hommes*	Femmes	% de femmes
Éducation	1 282	26 %	3 571	74 %
Sciences sociales et de comportement, et droit	1 811	33 %	3 695	67 %
Commerce, gestion et administration publique	3 630	50 %	3 616	50 %
Sciences physiques et de la vie et technologies	1 968	55 %	1 626	45 %
Architecture, génie et services connexes	2 839	82 %	626	18 %
Santé et domaines connexes	1 180	20 %	4 653	80 %
Autre	1 672	39 %	2 602	61 %

Collèges

Dans le cas des diplômés collégiaux, plusieurs domaines d'études affichent un rapport plus élevé de femmes comparativement aux hommes, avec deux exceptions dignes de mention (voir le tableau 17). Les groupes « Sciences physiques et de la vie et technologies » et « Architecture, génie et services connexes » comprennent surtout des diplômés, soit 79 % et 91 %, respectivement.

Significativement, il y a une proportion élevée de résidents de l'extérieur de la province (Canada) + de l'étranger dans la catégorie « Sciences physiques et de la vie et technologies ». La plupart des diplômés dans le groupe « Architecture, génie et services connexes » sont des résidents du Nouveau-Brunswick. Ainsi, la représentation plus élevée d'hommes et de résidents de l'extérieur de la province (Canada) + de l'étranger combinés pourrait avoir contribué aux plus faibles taux de rétention des diplômés dans la catégorie « Sciences physiques et de la vie et technologies » dans le tableau 14.

Tableau 17 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le domaine d'études et le sexe (collégiaux), regroupés, de 2010 à 2018

Domaine d'études	Hommes	% d'hommes	Femmes	% de femmes
Éducation	12	13 %	79	87 %
Sciences sociales et de comportement, et droit	40	8 %	454	92 %
Commerce, gestion et administration publique	465	33 %	958	67 %
Sciences physiques et de la vie et technologies	391	79 %	104	21 %
Architecture, génie et services connexes	2 201	91 %	210	9 %
Santé et domaines connexes	84	8 %	931	92 %
Autre	510	50 %	503	50 %

***La catégorie de sexe "Inconnu" est supprimée de l'échantillon. La taille de l'échantillon par sexe n'est donc pas égale à la taille de l'échantillon dans le reste de l'étude.**

Taux de rétention après un an

Universités

La figure 11 montre que la différence entre la rétention des diplômées et des diplômés dans chaque domaine d'études n'est pas très significative. La plus grande différence se manifeste chez les étudiants dans la catégorie « Commerce, gestion et administration publique » où le taux de rétention des femmes est 5 points de pourcentage de plus que celui des hommes.

Figure 11 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le domaine d'études et le sexe (universitaires), regroupés, de 2010 à 2018

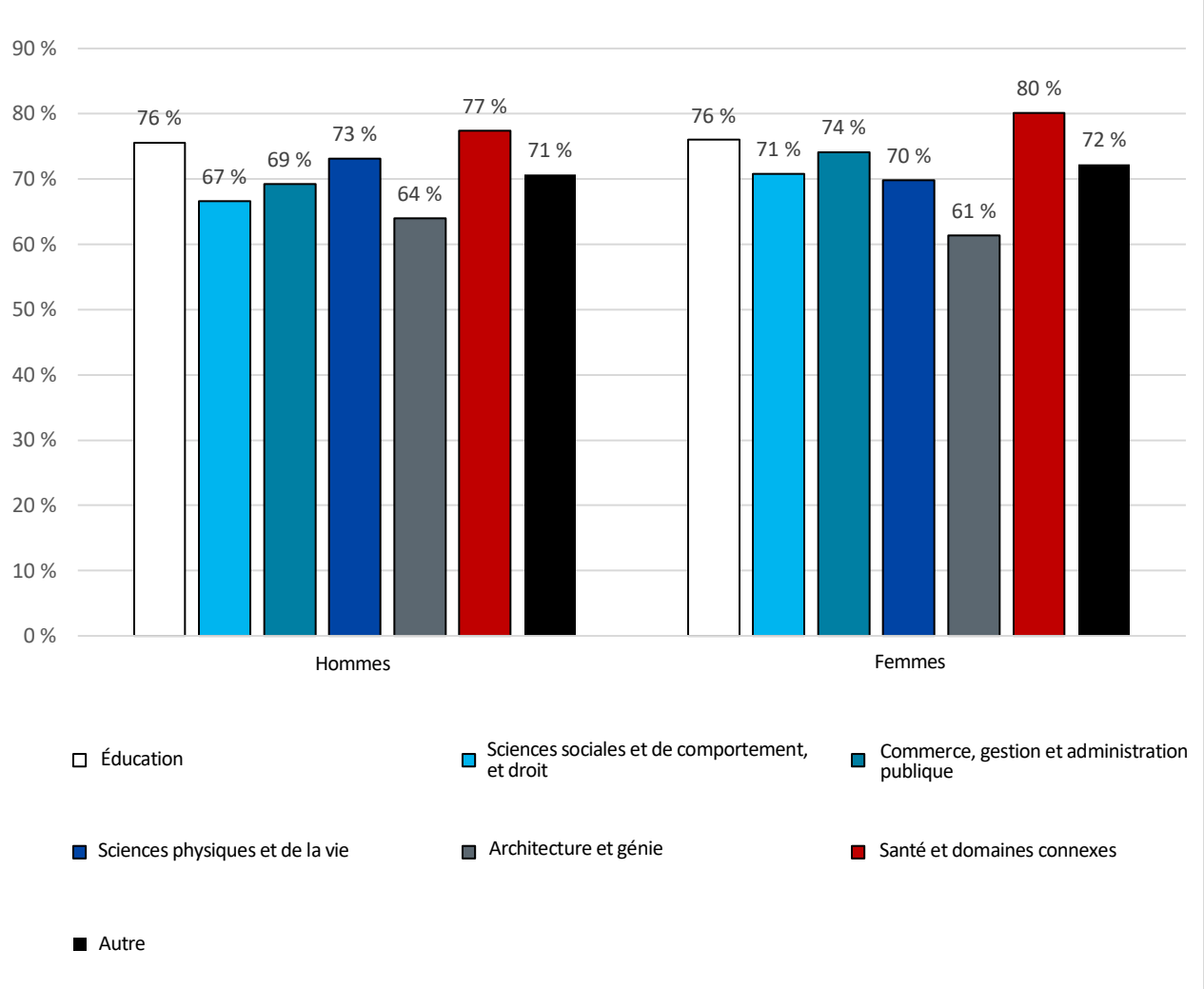

*La catégorie de sexe "Inconnu" est supprimée de l'échantillon. La taille de l'échantillon par sexe n'est donc pas égale à la taille de l'échantillon dans le reste de l'étude.

Taux de rétention après trois ans

Universités

Les comparaisons entre les taux de rétention des étudiants et des étudiantes sont semblables aux estimations de trois ans (figure 12). Comme le taux de rétention après un an, le taux de rétention après trois ans des diplômées dans la catégorie « Commerce, gestion et administration publique » est 5 points de pourcentage de plus que pour les diplômés.

Figure 12 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le domaine d'études et le sexe (universitaires), regroupés, de 2010 à 2016

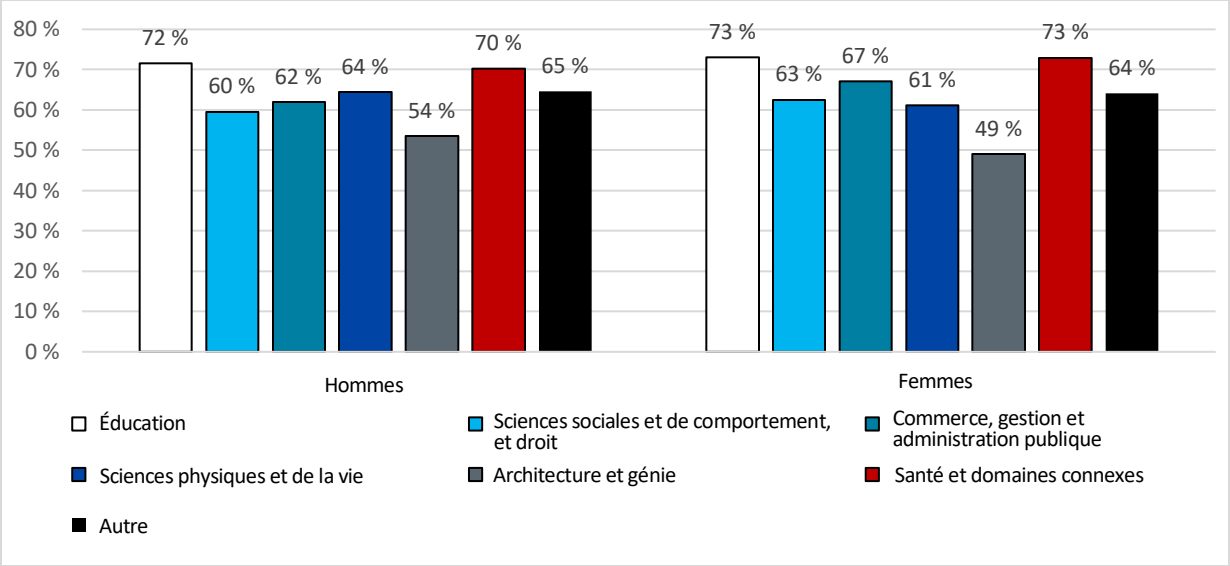

*La catégorie de sexe "Inconnu" est supprimée de l'échantillon. La taille de l'échantillon par sexe n'est donc pas égale à la taille de l'échantillon dans le reste de l'étude.

Ces constatations indiquent que, généralement les diplômées sont moins susceptibles de quitter la province.

Selon les domaines des sciences infirmières et les domaines liés à la santé

La rétention des diplômés dans les domaines liés à la santé présente un intérêt particulier au Nouveau-Brunswick, vu la pénurie d'infirmières dans la province et une augmentation des investissements et des incitatifs du gouvernement pour régler le problème.

Pour jeter de la lumière sur la situation actuelle par rapport à la rétention des diplômés en sciences infirmières, cette section répartit la catégorie « Santé et domaines connexes » dans les catégories « Sciences infirmières » et « Autre » pour les diplômés universitaires (UNB et UdeM) et collégiaux. Les catégories « Autre » comprend des grades universitaires comme un baccalauréat en kinésiologie, les sciences de la santé et les domaines de la santé autres que les sciences infirmières. Dans le cas des diplômés collégiaux, la catégorie « Autre » comprend des programmes comme les préposés aux services de soutien à la personne, les soins de courte durée et des programmes autres que les sciences infirmières. Les diplômés du Collège Humber ont été supprimés de cette section (voir « Données et méthodologie »). En raison des exigences relatives à la divulgation, les taux de l'UdeM sont regroupés pour les taux de rétention après un an (2010-2018) et après trois ans (2010-2016).

Chiffres

Universités

Pour l'UNB, le nombre de diplômés ayant un baccalauréat en sciences infirmières a toujours été plus élevé que celui ayant d'autres grades dans le domaine de la santé comme la kinésiologie. Toutefois, plus de diplômés de l'UdeM ont détenu d'autres grades en santé avec les années (voir le tableau 18).

Tableau 18 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé : UNB et UdeM

	UNB		UdeM	
Année d'obtention du diplôme	**Sciences infirmières**	**Autre**	**Sciences infirmières**	**Autre**
2010	220	131	122	149
2011	231	151	123	134
2012	236	154	138	160
2013	240	168	131	173
2014	229	165	80	183
2015	237	185	102	169
2016	222	173	112	135
2017	200	178	100	139
2018	155	141	86	181

Note : Le nombre de diplômés dans les domaines liés à la santé dans ces catégories représente un certain écart par rapport aux données publiquement disponibles en raison de l'utilisation de différents ensembles de données et d'une méthodologie différente.

Collèges

Dans le cas des collèges, le tableau 19 montre qu'environ le double de diplômés obtiennent d'autres diplômés liés à la santé comparativement à ceux ayant un diplôme en sciences infirmières (infirmières auxiliaires autorisées).

Tableau 19 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé (collégiaux)

Année d'obtention du diplôme	Sciences infirmières	Autre
2017	190	362
2018	147	316

Taux de rétention après un an

Universités

Le taux de rétention global après un an chez les diplômés en sciences infirmières de l'UNB est de 74 %, alors qu'environ 71 % des diplômés dans d'autres domaines liés à la santé restent dans la province un an après l'obtention du diplôme (voir le tableau 20). De même, le tableau 21 montre qu'il est plus probable de retenir les diplômés en sciences infirmières de l'UdeM, les taux de rétention après un an étant de 92 % et de 87 %, respectivement.

Tableau 20 : Taux de rétention après un an des diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé – UNB

Année d'obtention du diplôme	Sciences infirmières	Autre
2010	69 %	63 %
2011	76 %	71 %
2012	65 %	75 %
2013	60 %	71 %
2014	71 %	78 %
2015	79 %	69 %
2016	79 %	64 %
2017	89 %	75 %
2018	85 %	75 %

Tableau 21 : Taux de rétention après un an (regroupés de 2010 à 2018) des diplômés au Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à la santé – UdeM

Année d'obtention du diplôme	Sciences infirmières	Autre
Regroupés (2010 à 2018)	92 %	87 %

Note : Les données ont été regroupées dans l'ensemble des années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

Collèges

Les taux de rétention des personnes ayant un diplôme en sciences infirmières et dans d'autres domaines liés à la santé dépassent 90 %. Cela est probablement attribuable à la distribution plutôt élevée d'étudiants locaux dans les collèges (figure 13).

Figure 13 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le domaine lié à la santé (collégiaux)

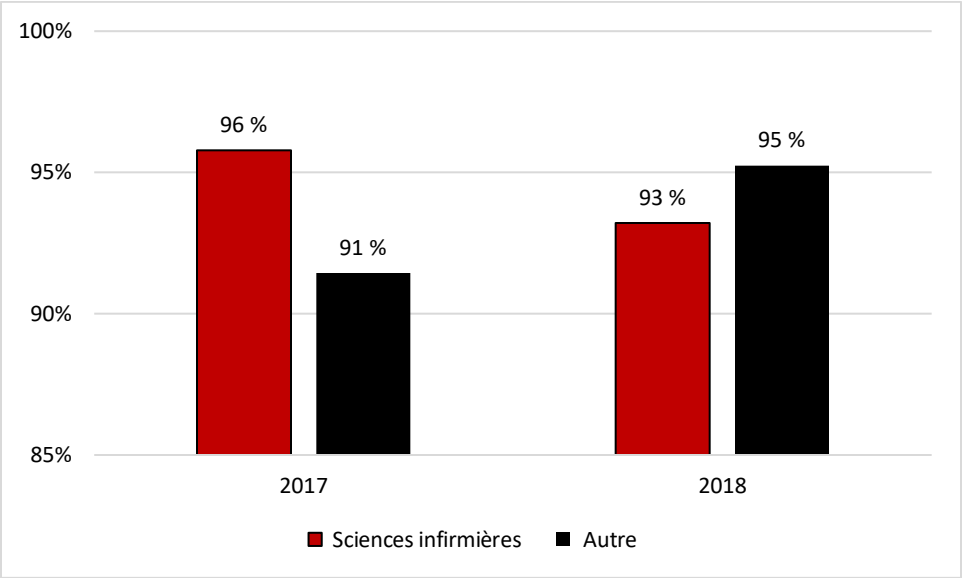

Taux de rétention après trois ans

Universités

Dans l'ensemble, le taux de rétention après trois ans des diplômés ayant un baccalauréat en sciences infirmières de l'UNB est de 66 % dans le tableau 22. Plus de 62 % des personnes dans d'autres domaines liés à la santé (UNB) restent dans la province après trois ans. Dans le cas de l'UdeM, il y a rétention de 87 % des diplômés en sciences infirmières après trois ans comparativement à 82 % des diplômés dans d'autres domaines liés à la santé (voir le tableau 23).

Tableau 22 : Taux de rétention après trois ans des diplômés au Nouveau-Brunswick selon les domaines liés à la santé – UNB

Année d'obtention du diplôme	Sciences infirmières	Autre
2010	64 %	53 %
2011	68 %	60 %
2012	60 %	63 %
2013	56 %	66 %
2014	66 %	68 %
2015	73 %	65 %
2016	74 %	60 %

Tableau 23 : Taux de rétention après trois ans (regroupés de 2010 à 2016) des diplômés au Nouveau-Brunswick selon les domaines liés à la santé – UdeM

Année d'obtention du diplôme	Sciences infirmières	Autre
Regroupés (2010 à 2016)	87 %	82 %

Note : Les données de 2013 de l'UdeM ne sont pas comprises. Les données ont été regroupées pour les années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

Selon les domaines liés à la santé et la résidence précédente

Cette section présente les distributions des diplômés dans les domaines liées à la santé selon la résidence précédente. À cause des exigences relatives à la divulgation, les catégories des diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger sont combinées et toutes les années sont regroupées pour les taux de rétention après un an (2010 à 2018) et après trois ans (2010 à 2016). Dans le cas des diplômés collégiaux, les taux de rétention après un an selon les domaines liés à la santé et la résidence précédente ont été exclus à cause des faibles chiffres. Comme dans la section précédente, cette section exclut les données du Collège Humber.

Chiffres

Universités

Le tableau 24 montre que la majorité des diplômés en sciences infirmières de l'UNB sont originaires du Nouveau-Brunswick (81 %), alors que l'autre proportion de 19 % est constituée de diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger. Environ 67 % des diplômés dans les autres domaines liés à la santé de l'UNB ont indiqué le Nouveau-Brunswick comme résidence précédente.

Tableau 24 : Nombre de diplômés en santé selon la résidence précédente (UNB : 2010-2018)

Résidence précédente	Sciences infirmières	Autre
Nouveau-Brunswick	1 604	974
Extérieur de la province (Canada)	353	407
Étranger	13	65

Note : Les données ont été regroupées pour les années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

De tous les diplômés en sciences infirmières de l'UdeM, 93 % sont originaires de la province, alors que les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger constituent 3 % et 4 % respectivement. Environ 88 % des diplômés dans les autres domaines liés à la santé sont originaires du Nouveau-Brunswick, suivis de 9 % de l'extérieur de la province (Canada) et de 3 % de l'étranger (voir le tableau 25).

Tableau 25 : Nombre de diplômés en santé selon la résidence précédente (UdeM : 2010-2018)

Résidence précédente	Sciences infirmières	Autre
Nouveau-Brunswick	928	1 252
Extérieur de la province (Canada)	29	128
Étranger	37	43

Note : Les données ont été regroupées pour les années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

Collèges

Dans le cas des diplômés collégiaux dans les domaines liés à la santé, plus de 90 % des diplômés dans les catégories des sciences infirmières et autre sont originaires du Nouveau-Brunswick (tableau 26).

Tableau 26 : Nombre de diplômés en santé selon la résidence précédente (collégiaux : 2017-2018)

Résidence précédente	Sciences infirmières	Autre
Nouveau-Brunswick	324	639
Extérieur de la province (Canada)	6	20
De l'étranger	7	19

Taux de rétention après un an

Universités

Les diplômés en santé de l'UNB originaires du Nouveau-Brunswick affichent des taux de rétention plus élevés que ceux venant de l'extérieur de la province (Canada) + de l'étranger dans les catégories des sciences infirmières et autre dans le tableau 27. Toutefois, il semble que plus de la moitié des personnes de l'extérieur de la province + de l'étranger en sciences infirmières restent dans la province un an après l'obtention du diplôme comparativement à 37 % des diplômés dans les autres domaines liés à la santé.

Tableau 27 : Taux de rétention après un an des diplômés en santé selon la résidence précédente (UNB : 2010-2018)

Résidence précédente	Sciences infirmières	Autre
Nouveau-Brunswick	79 %	88 %
Extérieur de la province (Canada) + étranger	51 %	37 %

Note : Les données ont été regroupées pour les années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

Dans le cas de l'UdeM (tableau 28), les diplômés en sciences infirmières et dans les autres domaines liés à la santé originaires du Nouveau-Brunswick affichent des taux de rétention après un an autour de 94 %. À l'instar de UNB, il y a rétention de plus de diplômés en sciences infirmières de l'extérieur de la province

(Canada) + de l'étranger (56 %) comparativement aux personnes dans les autres domaines liés à la santé (31 %).

Tableau 28 : Taux de rétention après un an des diplômés en santé selon la résidence précédente (UdeM : 2010-2018)

Résidence précédente	Sciences infirmières	Autre
Nouveau-Brunswick	94 %	95 %
Extérieur de la province (Canada) + étranger	56 %	31 %

Note : Les données ont été regroupées pour les années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

Taux de rétention après trois ans

Universités

Dans l'ensemble, le taux de rétention après trois ans des diplômés de l'UNB avec un baccalauréat en sciences infirmières est de 71 % (tableau 29). Environ 77 % des personnes dans les autres domaines liés à la santé restent dans la province après trois ans.

Tableau 29 : Taux de rétention après trois ans des diplômés en santé selon la résidence précédente (UNB : 2010-2016)

Résidence précédente	Sciences infirmières	Autre
Nouveau-Brunswick	71 %	77 %
Extérieur de la province (Canada) + étranger	44 %	34 %

Note : Les données ont été regroupées pour les années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

Après trois ans, la majorité (environ 90 %) des diplômés de l'UdeM dans les catégories des sciences infirmières et autre qui indiquent le Nouveau-Brunswick comme résidence précédente restent dans la province. Il y a rétention de presque la moitié des diplômés ayant un baccalauréat en sciences infirmières, mais provenant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick (Canada) + de l'étranger trois ans après l'obtention du diplôme.

Tableau 30 : Taux de rétention après trois ans des diplômés en santé selon la résidence précédente (UdeM : 2010-2016)

Résidence précédente	Sciences infirmières	Autre
Nouveau-Brunswick	89 %	89 %
Extérieur de la province (Canada) + étranger	47 %	27 %

Note : Les données ont été regroupées pour les années, car les petits chiffres ont empêché la divulgation selon l'année.

Selon le niveau de scolarité

Cette section présente les estimations selon le niveau de scolarité divisé en diverses catégories, soit premier cycle, cycles supérieurs et collège. Les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire sont compris dans la catégorie du premier cycle aux fins des exigences en matière de divulgation.

Chiffres

L'augmentation de diplômés au premier cycle à partir de 2014 est attribuable à l'inclusion des étudiants de MTA et de STU. Toutefois elle ne se reflète pas dans la catégorie des cycles supérieurs, car STU n'offre pas de tels programmes et MTA n'a que quelques étudiants aux cycles supérieurs.

Tableau 31 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick selon le niveau de scolarité

Année d'obtention du diplôme	Premier cycle*	Cycles supérieurs	Collège
2010	3 062	584	
2011	3 092	590	
2012	2 804	751	
2013	2 900	712	
2014	3 924	757	
2015	3 970	702	
2016	3 891	663	
2017	3 757	675	3 460
2018	3 539	643	3 482

*Le premier cycle comprend les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire.

Taux de rétention après un an

Même si le nombre d'étudiants de premier cycle est bien plus élevé que le nombre d'étudiants des cycles supérieurs, les taux de rétention globaux après un an sont assez semblables : 68 % et 67 %, respectivement (figure 14). Il y a rétention au Nouveau-Brunswick de plus de 90 % des diplômés de premier cycle un an après l'obtention du diplôme.

Figure 14 : Taux de rétention après un an des diplômés selon le niveau de scolarité

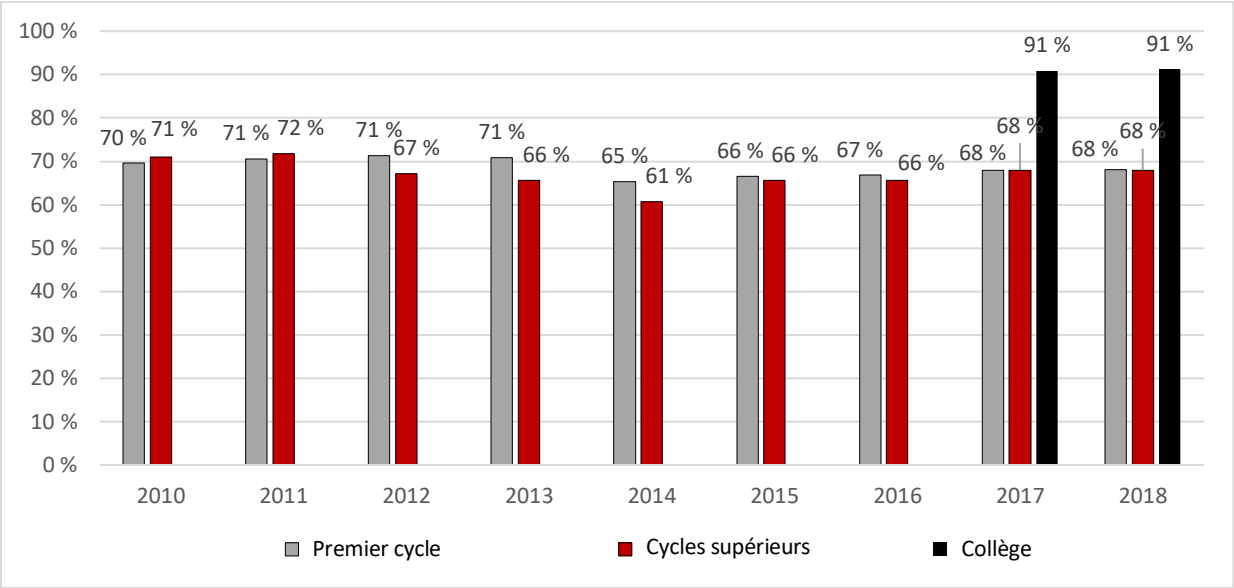

*Le premier cycle comprend les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire.

Taux de rétention après trois ans

Comme prévu, les taux de rétention après trois ans baissent chez les étudiants de premier cycle (55 %) et des cycles supérieurs (58 %). La trajectoire de la rétention avec les années est assez constante pour ces catégories, une légère baisse ayant été enregistrée depuis 2014, ce qui peut être attribué à la présence des diplômés de MTA et de STU dans les données.

Figure 15 : Taux de rétention après trois ans des diplômés selon le niveau de scolarité

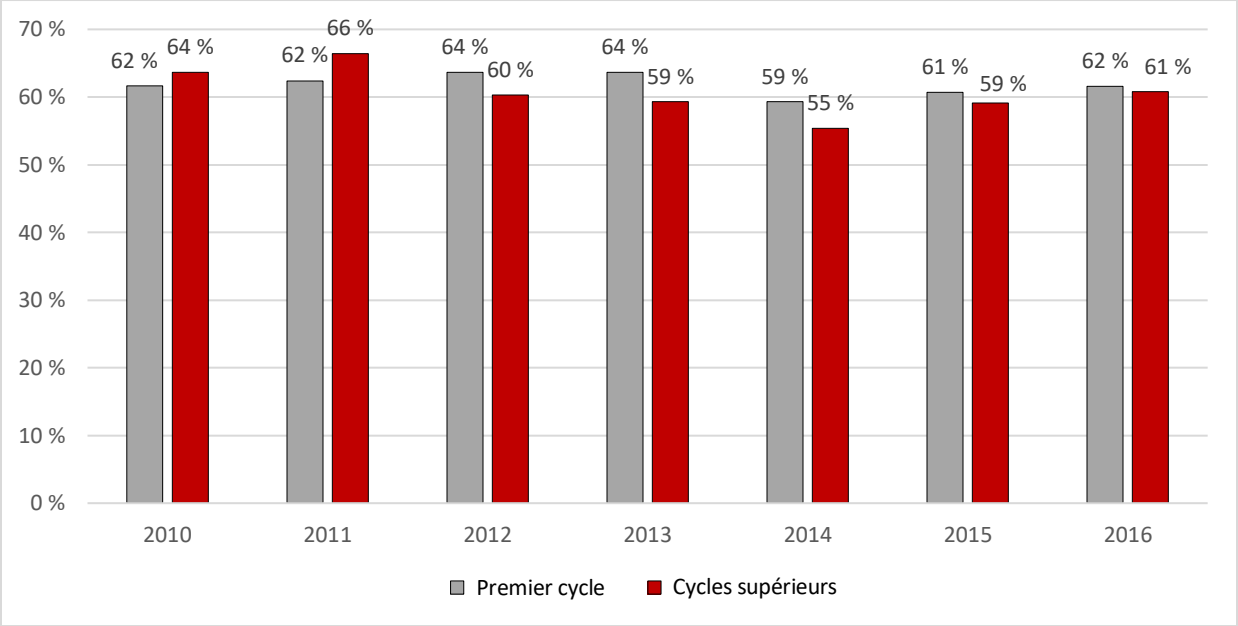

*Le premier cycle comprend les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire.

Selon l'établissement d'enseignement

Les tableaux et les figures dans cette section montrent une estimation du nombre de diplômés et des taux de rétention par établissement. Premièrement, seuls les étudiants de premier cycle pour chaque établissement sont présentés, suivi de tous les diplômés par établissement. Cette section présente aussi la distribution des diplômés dans chaque établissement selon leur résidence précédente.

Chiffres

Étudiants de premier cycle seulement, par établissement

Le tableau 32 révèle que l'UNB a le nombre le plus élevé d'étudiants de premier cycle parmi toutes les universités au Nouveau-Brunswick, le nombre de diplômés allant de 1 800 à 2 000 par année. Les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire ont été combinés avec les détenteurs d'un grade de premier cycle à cause des questions ayant trait à la divulgation. D'après les données de la CESPM, la proportion de détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme est moins de 5 % pour presque toutes les années et la plupart des établissements.

Tableau 32 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick par établissement d'enseignement (étudiants de premier cycle seulement*)

Année d'obtention du diplôme	UNB	UdeM
2010	2 146	916
2011	2 142	950
2012	1 867	937
2013	1 893	1 007
2014	1 987	893
2015	2 018	940
2016	1 995	902
2017	1 959	855
2018	1 914	794

*Le premier cycle comprend les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire. Ils ont été combinés à cause des faibles chiffres de rétention pour les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire.

Tous les diplômés, par établissement

L'UNB continue d'avoir le plus grand nombre de diplômés lorsque toutes les catégories sont considérées dans l'ensemble des établissements postsecondaires de la province (voir le tableau 3). Après les collèges (NBCC et NBCCD et le CCNB), l'UdeM est le plus grand établissement selon le nombre de diplômés par année. Le nombre de diplômés dans le tableau 33 est plus élevé que le nombre dans le tableau 32 parce qu'il compte tous les diplômés (premier cycle et cycles supérieurs) et pas seulement les diplômés de premier cycle.

Tableau 33 : Nombre total de diplômés au Nouveau-Brunswick par établissement d'enseignement (tous les diplômés)

Année d'obtention du diplôme	UNB	UdeM	STU	MTA	NBCC et NBCCD	CCNB
2010	2 573	1 073				
2011	2 600	1 082				
2012	2 446	1 109				
2013	2 471	1 141				
2014	2 624	1 010	521	526		
2015	2 579	1 077	567	449		
2016	2 521	1 035	511	487		
2017	2 501	986	506	439	2 160	1 300
2018	2 413	935	412	422	2 303	1 179

Le tableau 34 (ci-dessous) présente la proportion d'étudiants dans chaque établissement selon leur résidence précédente. La majorité des diplômés collégiaux proviennent du Nouveau-Brunswick (plus de 94 % pour le NBCC et le NBCCD et 81 % pour le CCNB).

Plus de la moitié des diplômés de MTA proviennent de l'extérieur de la province (Canada). En tout, il y a environ 62 % des diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger de MTA. Un quart (25 %) des diplômés de l'UNB proviennent de l'extérieur de la province (Canada), tandis que les diplômés de l'étranger représentent environ 17 % des diplômés de l'établissement. Entre-temps, environ 20 % des diplômés de l'UdeM ne proviennent pas du Nouveau-Brunswick, ce qui est la plus faible proportion parmi toutes les universités de la province.

Cette distribution des diplômés selon leur résidence permanente a probablement un effet sur les taux de rétention dans les statistiques suivantes. Toutefois, un pourcentage élevé de diplômés de l'extérieur de la province (Canada) (soit à l'UNB) peut parfois expliquer les faibles taux de rétention. Cependant, il montre aussi que les établissements du Nouveau-Brunswick offrent une éducation aux étudiants d'autres provinces, ce qui est positif.

Tableau 34 : Distribution des diplômés au Nouveau-Brunswick selon l'établissement d'enseignement (tous les diplômés) et la résidence précédente

Établissement	Nouveau-Brunswick	Extérieur de la province (Canada)	Étranger	% extérieur de la province (Canada)	% étranger
UNB	13 240	5 729	3 759	25 %	17 %
UdeM	7 533	673	1 242	7 %	13 %
STU	1 781	153	43	21 %	5 %
MTA	891	1 236	196	53 %	8 %
NBCC et NBCCD	4 183	103	177	2 %	4 %
CCNB	2 017	98	364	4%	15 %

Taux de rétention après un an

Étudiants de premier cycle seulement, par établissement

Parmi les établissements postsecondaires qui offrent au moins des grades de premier cycle, l'UdeM affiche les taux de rétention les plus élevés. Il y a eu rétention de 84 % des diplômés après un an (voir le tableau 35). En plus d'avoir un rapport élevé d'étudiants locaux comparativement aux autres universités, l'UdeM est une université francophone, et les francophones ont une plus faible probabilité d'émigration comparativement aux autres (voir Emery et coll., 2019). Chez les diplômés de premier cycle de l'UNB, le taux de rétention global après un an est de 63 %.

Tableau 35 : Taux de rétention après un an des diplômés par établissement d'enseignement (étudiants de premier cycle seulement*)

Année d'obtention du diplôme	UNB	UdeM
2010	63 %	85 %
2011	63 %	87 %
2012	64 %	86 %
2013	64 %	83 %
2014	62 %	83 %
2015	63 %	82 %
2016	63 %	82 %
2017	64 %	84 %
2018	65 %	87 %

*Le premier cycle comprend les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire.

Établissements, tous les niveaux

Les collèges affichent les taux de rétention après un an les plus élevés parmi tous les établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick, environ 94 % des diplômés du NBCC et du NBCCD et 85 % des diplômés du CCNB restant au Nouveau-Brunswick après un an (tableau 36). Les diplômés de STU représentent également une partie importante des résidents du Nouveau-Brunswick, et le taux global de rétention sur un an des diplômés de STU est le deuxième plus élevé, à 75 %. En comparaison, moins de la moitié des diplômés de MTA (42 %) restent dans la province un an après l'obtention de leur diplôme.

Tableau 36 : Taux de rétention après un an des diplômés par établissement d'enseignement (tous les diplômés)

Année d'obtention du diplôme	UNB	UdeM	STU	MTA	NBCC et NBCCD	CCNB
2010	64 %	84 %				
2011	64 %	86 %				
2012	64 %	84 %				
2013	64 %	83 %				
2014	61 %	83 %	72 %	40 %		
2015	62 %	82 %	74 %	43 %		
2016	63 %	81 %	76 %	43 %		
2017	64 %	83 %	76 %	44 %	94 %	85 %
2018	64 %	86 %	78 %	41 %	94 %	85 %

Taux de rétention après trois ans

Étudiants de premier cycle seulement, par établissement

La figure 16 montre que, trois ans après l'obtention du diplôme, environ 56 % des diplômés de premier cycle de l'UNB restent. Les taux de rétention après trois ans des diplômés de STU et de l'UdeM sont plus élevés, s'établissant à 65 % et 78 %, respectivement.

Figure 16 : Taux de rétention après trois ans des diplômés par établissement d'enseignement (étudiants de premier cycle seulement*)

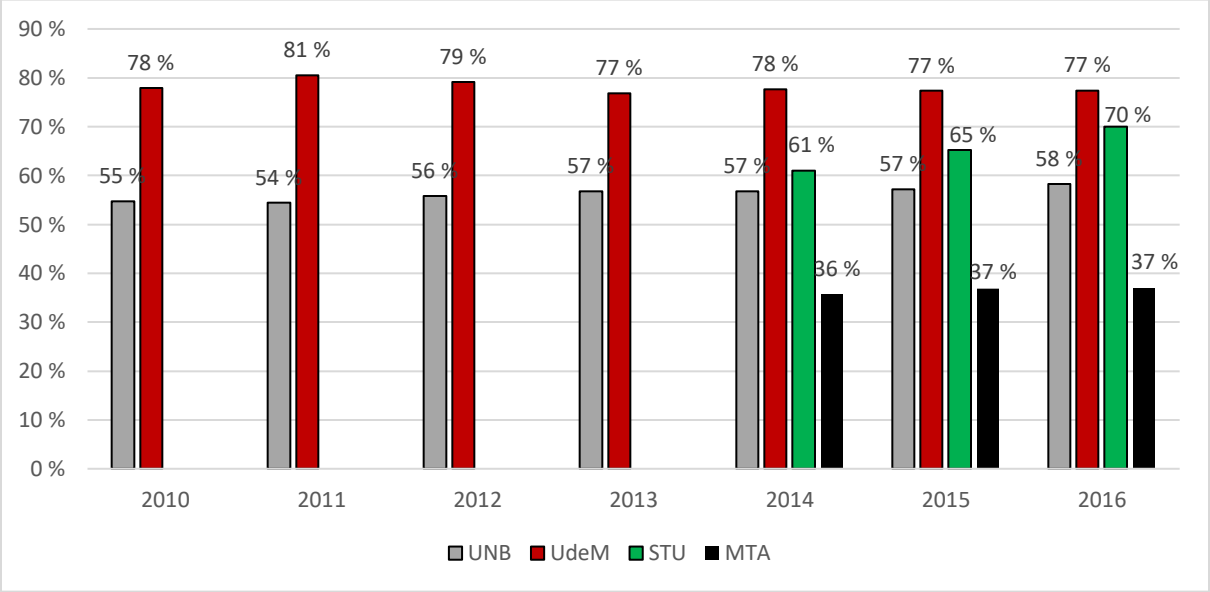

*Le premier cycle comprend les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme universitaire.

Établissements : tous les niveaux

Les constatations présentées dans la figure 17 ci-dessous (tous les diplômés) sont très semblables à ceux dans la figure 15 (diplômés de premier cycle seulement). Le taux de rétention après trois ans des diplômés de MTA est inférieur à 40 %, tandis que l'UdeM affiche les taux les plus élevés avec un taux de rétention global après trois ans de 77 %.

Figure 17 : Taux de rétention après trois ans des diplômés par établissement d'enseignement (tous les diplômés)

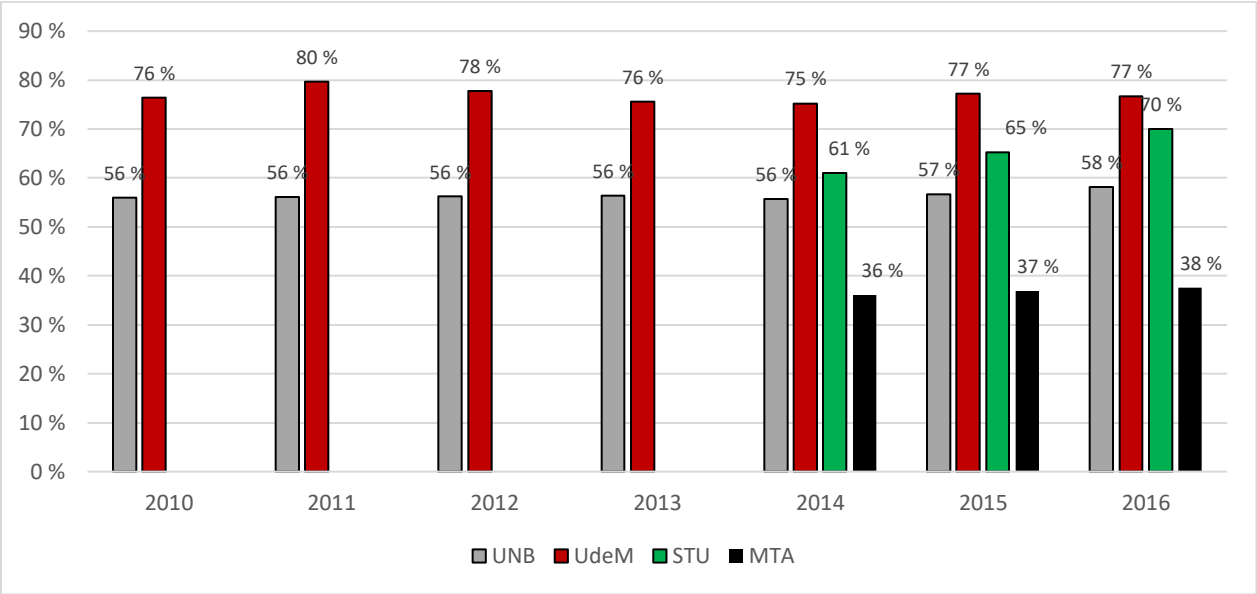

Les statistiques descriptives dans cette section viennent renforcer davantage la notion voulant que la résidence précédente des diplômés joue un rôle important dans les taux de rétention.

ANALYSE DES CONSTATATIONS

L'objectif du présent rapport est de mesurer les taux de rétention des diplômés des divers établissements postsecondaires publics au Nouveau-Brunswick. Les résultats sont répartis selon l'établissement d'enseignement, l'année d'obtention du diplôme, le sexe, le statut d'immigrant, le niveau de scolarité, le domaine d'études et la résidence précédente.

Dans l'ensemble, nous constatons que les diplômés collégiaux ont un taux de rétention plus élevé (rétention après un an de 91 %) que celui des diplômés universitaires (rétention après un an de 67 %).

Parmi les diplômés collégiaux et universitaires, ceux qui étaient originaires de la province avant de suivre des études postsecondaires semblent les plus susceptibles de rester au Nouveau-Brunswick après l'obtention du diplôme. Cela étant dit, au cours des dernières années, les taux de rétention des étudiants étrangers ont augmenté.

Les femmes ont des taux de rétention plus élevés que les hommes, tandis que les diplômés de l'UdeM ont les taux de rétention les plus élevés parmi les universités et les diplômés de MTA, les plus faibles.

Ces constatations principales sont analysées plus en détail et assorties de commentaires sur leurs incidences dans les sous-sections ci-dessous.

Les universités vs les collèges communautaires

Les résultats de cette étude peuvent sembler au départ impliquer que les diplômés universitaires au Nouveau-Brunswick sont bien moins portés à rester dans la province comparativement aux diplômés collégiaux. De plus, les constatations comparatives dans le document sont assez uniformes.

Ce n'est pas particulier au Nouveau-Brunswick, alors que les personnes ayant un niveau de scolarité plus élevé sont plus susceptibles d'être mobiles sur le plan géographique sur le marché du travail (Machin et coll., 2012; Malamud et Wozniak, 2012). L'une des raisons pour laquelle les diplômés universitaires partent pourrait être qu'ils sont incapables de trouver un emploi ici qui satisfait à leurs demandes salariales prévues (Costa et Kahn, 2000; Davis et Dingel, 2019; Lkhagvasuren, 2014; Wheeler, 2001). Les diplômés universitaires sont plus intégrés sur le plan spatial sur le marché de travail. Donc, ils sont plus polyvalents du côté des compétences et peuvent trouver un emploi qui cadre mieux avec leur expertise et leurs demandes salariales ailleurs (Amior, 2019).

Les résultats de 2017 et 2018 (figures 6 et 7) montrent qu'en général le taux de rétention après un an des diplômés collégiaux est d'environ 5 points de pourcentage de plus que les diplômés universitaires, sans égard à la résidence précédente. Cette différence devrait être interprétée avec prudence, car la rétention peut être vue comme un concept « bipolaire », à savoir que la rétention plus élevée pourrait être positive ou négative selon la justification.

Par ailleurs, la nature de la formation dans les collèges communautaires pourrait convenir davantage aux besoins locaux et provinciaux, ce qui pourrait contribuer à une rétention plus élevée. Par ailleurs, la rétention plus élevée pourrait aussi indiquer que les compétences acquises ont peu de valeur sur le marché ailleurs, alors que les diplômés n'ont pas réussi à trouver des employeurs (extérieur du Nouveau-Brunswick) qui leur verseraient un salaire suffisant pour influencer une décision de se réinstaller.

Il pourrait aussi s'agir du fait que les diplômés collégiaux se soient contentés d'autres emplois dans la province, car il y avait peut-être peu de différence entre l'emploi pour lequel ils ont été formés quant au salaire et aux conditions ailleurs et les emplois sur lesquels ils ont posé leur choix au Nouveau-Brunswick. En même temps, des taux de rétention plus faibles des diplômés universitaires pourraient impliquer que ces derniers sont plus polyvalents du côté des compétences et donc plus en demande.
La composition des étudiants selon la résidence précédente explique largement la différence dans les taux de rétention entre les diplômés collégiaux et universitaires. Les collèges communautaires comprennent surtout des diplômés qui sont originaires de la province. Par ailleurs, une proportion élevée de diplômés

universitaires ne proviennent pas de la province. Lorsque les taux de rétention sont ventilés selon la résidence précédente des diplômés, les taux après un an des résidents du Nouveau-Brunswick qui ont obtenu un diplôme universitaire dépassent 90 %.

La résidence précédente et le statut de l'étudiant

Comme il est indiqué dans le paragraphe ci-dessus, nous constatons que l'un des facteurs significatifs ayant un effet sur la rétention au Nouveau-Brunswick est la résidence précédente des diplômés.

Les étudiants qui vivaient au Nouveau-Brunswick avant de suivre des études postsecondaires sont plus susceptibles de rester dans la province après l'obtention du diplôme. Ce n'est certainement pas surprenant et c'est tout à fait naturel de s'attendre à des taux de rétention supérieurs parmi les diplômés qui vivaient déjà dans la province, compte tenu des liens familiaux et sociaux qu'ils ont probablement formés avec les années. Par ailleurs, selon la même logique, des taux de rétention plus faibles sont prévus chez les diplômés canadiens de l'extérieur de la province (Canada) en raison de leurs liens semblables à leur province d'origine. Selon ce raisonnement, sauf s'il y a d'autres motivations, comme des incitatifs économiques quant à l'emploi, les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) sont plus susceptibles de quitter le Nouveau-Brunswick pour retourner dans leur province d'origine.

Les diplômés de l'étranger affichent des taux de rétention plus faibles que ceux des résidents du Nouveau-Brunswick. Les décisions en matière de migration des étudiants étrangers pourraient être attribuables à une combinaison de deux facteurs : (i) la disponibilité ou l'existence de communautés de compatriotes et (ii) les possibilités d'emploi.

Par exemple, d'une part, Haan et Prokopenko (2016) trouvent qu'une grande proportion d'immigrants en provenance d'autres provinces ayant de plus faibles populations d'immigrants vont s'installer en Ontario. Krahn et coll. (2003) indiquent aussi que la migration interprovinciale découle souvent d'immigrants s'installant dans les centres urbains de Montréal, de Toronto et de Vancouver à la recherche de communautés de compatriotes.

D'autre part, Akbari et Sun (2006) trouvent des preuves voulant que les immigrants au Canada atlantique décident de s'installer dans les plus petites régions s'ils peuvent décrocher un emploi et si une population d'immigrants existe déjà. De même, Krahn et coll. (2003) constatent que les possibilités d'emploi sont parmi les facteurs les plus importants qui contribuent à la rétention des nouveaux arrivants réfugiés en Alberta.

Une observation digne de mention dans ce rapport est qu'il y a une augmentation de la rétention des diplômés étrangers à partir de 2017. En 2016, le taux de rétention après un an des étudiants étrangers est de 32%, mais les taux de rétention en 2017 et en 2018 se sont élevés pour passer à 39% et 49%, respectivement[10]. Cette augmentation pourrait être reliée à la mise en oeuvre de nouveaux incitatifs pour encourager les diplômés étrangers à rester.

En mars 2017, il y a eu introduction du Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique. Ce programme aide les employeurs au Canada atlantique à embaucher des travailleurs étrangers qualifiés qui veulent immigrer au Canada atlantique, de même que les diplômés étrangers qui veulent rester au Canada atlantique après l'obtention du diplôme. D'autres programmes d'emploi ciblant les diplômés étrangers comme Étudier pour m'y établir au Canada atlantique^MC – Nouveau-Brunswick pourraient aussi influer sur la rétention des diplômés étrangers.
Il y a eu introduction d'un autre élément de politique qui pourrait avoir amélioré les taux de rétention des étudiants étrangers en octobre 2017, rendant les étudiants étrangers admissibles à l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick. Cela signifie qu'en octobre 2017, plus de diplômés étrangers pouvaient être appariés avec la base de données sur la population et pouvaient donc être jugés comme avoir été retenus au Nouveau-Brunswick. Dans les années précédentes, on a supposé que les personnes non appariées (celles sans renseignements sur l'assurance-maladie) avaient quitté la province même si elles étaient restées au Nouveau-Brunswick pendant plus d'un an, ce qui s'est traduit par des taux de rétention plus faibles des étudiants étrangers. La mesure dans laquelle l'assurance-maladie a joué un rôle dans l'augmentation des

[10] En comparison, Galarneau et coll. (2017) trouvent que plus de 50 % des diplômés étrangers sont restés dans les Maritimes un an après l'obtention du diplôme.

taux de rétention à cause d'un meilleur appariement des données n'a pas encore été examinée et déborde actuellement de la portée de la présente étude.

Les taux de rétention des diplômés de l'étranger et de l'extérieur de la province (Canada) sont plus faibles que ceux des résidents du Nouveau-Brunswick. Cependant un facteur qui devrait être considéré est la valeur économique que ces groupes d'étudiants apportent au Nouveau-Brunswick. Les étudiants étrangers, même s'ils sont moins portés à rester dans la province, paient des droits de scolarité plus élevés et dépensent aussi de l'argent à l'appui de l'économie locale. En plus d'une plus grande probabilité d'immigrer au Nouveau-Brunswick que ceux qui n'ont jamais été dans la province, les étudiants étrangers font aussi que les établissements d'enseignement sont plus cosmopolitains, contribuant diverses expositions et expériences au système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

Les hommes vs les femmes et le domaine d'études

Des comparaisons d'une année à l'autre dans ce rapport constate que les taux de rétention globaux des femmes (71 %) sont supérieur ou égual à ceux des hommes (69 %). Fait digne de mention, ces statistiques sont similaires à celles présentées par Galarneau et coll. dans un rapport de Statistique Canada en 2017, avec des taux similaires pour les femmes et des taux un peu plus élevés pour les hommes.

Ces constatations ne sont pas surprenantes, compte tenu des documents précédents qui étudient les décisions en matière de mobilité selon le sexe. Birchall (2016) laisse indiquer que les caractéristiques de la personne façonnent chaque étape de ses décisions en matière de migration et que les hommes sont plus mobiles que les femmes. Les résultats d'Emery et coll. (2019) montrent aussi que les hommes au Nouveau-Brunswick ont des taux plus élevés de déménagement hors de la province, alors que les femmes ont des taux plus bas.

Dans ce rapport, nous répartissons les taux de rétention des diplômés selon le sexe puis nous les ventilons davantage selon le domaine d'études. La différence dans les taux de rétention après un an et après trois ans selon le sexe se situe dans la gamme de 5 points de pourcentage pour tous les domaines d'études. Cependant, la répartition des diplômés (82 %) en « Architecture et génie » est sensiblement plus élevée que celle des diplômées (18 %), alors que le contraire est vrai dans le cas en « Éducation » (74 % femmes et 26 % hommes) et en « Santé » (80 % femmes et 20 % hommes).

Lorsque les taux de rétention après trois ans sont ventilés seulement selon le domaine d'études, les catégories « Architecture et génie » sont portées à avoir les taux de rétention les plus faibles pour la plupart des années, alors que la catégorie « Autre » (qui comprend les sciences humaines, les arts visuels et l'agriculture) est portée à avoir des taux de rétention plus élevés.

Il est possible que les taux de rétention plus faibles des diplômés en architecture et en génie puissent refléter la plus grande polyvalence des compétences de ces diplômés comparativement aux diplômés en sciences humaines. Néanmoins, ces taux de rétention selon le domaine d'études devraient être interprétés avec prudence, car des domaines relativement non reliés (les sciences humaines, les arts visuels, l'agriculture) ont été regroupés pour éviter des problèmes liés à la divulgation.

Établissements d'enseignement

Les résultats que l'UdeM a le taux de rétention le plus élevé parmi les universités, c'est-à-dire qu'il y a eu rétention d'environ 84 % de ses diplômés après un an et de 77 % après trois ans.

La composition des diplômés selon la résidence présidente est susceptible d'être un facteur déterminant ici, car seuls 20 % des diplômés de l'UdeM proviennent de l'extérieur de la province (Canada) + de l'étranger. Un autre élément en jeu pourrait être le statut de l'UdeM comme établissement francophone, ce qui laisse indiquer que la plupart des diplômés de l'UdeM sont probablement francophones.

En raison d'obstacles linguistiques plus faibles, les anglophones ont par le passé été plus mobiles au Canada que leurs homologues francophones. Par exemple, Emery et coll. (2019) montrent que les hommes et les femmes francophones unilingues et bilingues au Nouveau-Brunswick étaient beaucoup moins portés à émigrer de la province entre 2001 et 2016 que les Néo-Brunswickois anglophones unilingues et bilingues.

MTA a le taux de rétention le plus faible parmi les universités, soit un taux de rétention après un an de moins de 50 % et un taux de rétention après trois ans de moins de 40 %. Cet établissement a une forte proportion d'étudiants qui ne sont pas originaires du Nouveau-Brunswick, la plus forte parmi les universités du Nouveau-Brunswick. Ainsi, la composition des diplômés de MTA selon la résidente précédente joue probablement un rôle important dans les taux de rétention plus faibles de diplômés.

Similitude avec d'autres études

Selon notre rapport, les diplômés universitaires ont un taux de rétention global de 68 % après un an, alors que les diplômés collégiaux ont un taux de rétention de 91 %. Cette constatation et les résultats détaillés ci-dessus sont semblables à ceux d'études précédentes, malgré des différences dans les données et la méthodologie, ce qui laisse indiquer encore une fois que les constatations sont solides.

Comme il est mentionné dans l'analyse documentaire précédente, les données de sondage de la CESPM (2018) montrent un taux de rétention de 57 % après deux ans chez les diplômés universitaires du Nouveau-Brunswick[11]. Entre-temps, dans Galarneau et coll. (2017) les calculs faisant appel à des données sur l'impôt sur le revenu appariées montrent un taux de rétention d'environ 70 % après un an des diplômés des universités des Maritimes. Finalement, un rapport à venir de l'IRDF-NB (Boco et coll., 2020) à partir de données administratives appariées montre un taux de rétention de 78 % la même année et un taux de rétention de 72 % après deux ans des diplômés du Nouveau-Brunswick (diplômés universitaires et collégiaux combinés). Ces taux sont plus faibles que les taux que nous avons calculés. Cependant selon l'examen de Boco et coll., des taux de rétention de 92 % et 84 %, respectivement, sont constatés, ce qui est plus élevé. Nos constatations se classent donc dans la gamme de leurs résultats.

Ce qui revient dans l'analyse documentaire est la constatation voulant que la résidence précédente des diplômés soit le plus important déterminant de la rétention.

Selon la CESPM (2018), 74 % des Néo-Brunswickois résident dans la province deux ans après l'obtention du diplôme, tandis que Galarneau et coll. (2017) montrent qu'environ 80 % des résidents des Maritimes restent dans les Maritimes un an après l'obtention du diplôme. Boco et coll. révèlent que les étudiants résidant au Nouveau-Brunswick avant leur admission étaient les plus susceptibles de rester dans la province, soit un taux de rétention moyen de 92 % au cours de l'année d'obtention du diplôme et de 84 % deux ans plus tard.

Dans ce rapport, nous constatons qu'environ 89 % des résidents précédents du Nouveau-Brunswick restent un an après l'obtention du diplôme, suivis d'un taux de rétention de 30 % pour les diplômés de l'extérieur de la province (Canada) et de 34 % des diplômés de l'étranger. La différence entre les taux de rétention globaux des universités et des collèges communautaires est probablement attribuable au fait que la plupart des diplômés des collèges communautaires sont originaires du Nouveau-Brunswick, tandis qu'une forte proportion de diplômés universitaires sont des étudiants de l'extérieur de la province (Canada) ou de l'étranger.

Galarneau et coll. (2017) constatent que les étudiants étrangers ont un taux de rétention après un an d'environ 50 %. Boco et coll. (2020) constatent également qu'environ 50 % des diplômés étrangers restent au Nouveau-Brunswick à la fin de l'année d'obtention du diplôme et 35 %, après deux ans.

Selon ce rapport, le taux de rétention après un an des étudiants étrangers de niveau universitaire est d'environ 35 %, et le taux de rétention après trois ans, d'environ 25 %.

Galarneau et coll. (2017) déterminent que le taux de rétention après un an se situe à environ 15 % pour les étudiants canadiens ne provenant pas des Maritimes. Selon Boco et coll. (2020), le taux de rétention est d'environ 18 % dans les cas des diplômés du Nouveau-Brunswick dont la résidence précédente était en Nouvelle-Écosse et d'environ 10 % dans le cas de ceux ayant une résidence précédente en Ontario. Les

[11] Ces résultats sont basés sur les réponses au sondage d'un échantillon des diplômés de 2014. Il y a lieu de noter que l'étude de la CESPM (2018) ne fait pas la distinction entre les étudiants de l'étranger et les étudiants canadiens de l'extérieur de la province.

résultats de la CESPM (2018) montrent que 4 % des diplômés non originaires des Maritimes provenant des universités du Nouveau-Brunswick sont restés au Nouveau-Brunswick deux ans après l'obtention du diplôme.

En comparaison, le présent rapport montre que le taux de rétention après un an des étudiants provenant de l'extérieur de la province (canadiens) est d'environ 30 % alors que le taux après trois ans est d'environ 28 %.

Il est important de souligner que, pour tous les résultats analysés ci-dessus, Galarneau et coll. (2017) ont examiné les taux de rétention de l'ensemble des Maritimes et leurs résultats couvrent les trois provinces. Vu qu'il est possible qu'un bon nombre de diplômés du Nouveau-Brunswick puissent aller en Nouvelle-Écosse pour aller y travailler ou poursuivre leurs études, il n'est pas surprenant que les taux de rétention de Galarneau et coll. diffèrent des nôtres.

Dans la même veine, il faut s'attendre à des différences entre nos résultats et ceux de la CESPM (2018) par rapport à certaines mesures. Par exemple, l'estimation de la CESPM, soit un taux de rétention après deux ans de 4 % chez les diplômés de l'extérieur des Maritimes d'universités du Nouveau-Brunswick, est bien plus faible que nos constatations pour les taux de rétention après un an des diplômés universitaires et collégiaux de l'extérieur de la province (Canada) (30 % et 27 %, respectivement). Nos résultats sont susceptibles d'être bien plus élevés parce que nous classons les diplômés des autres provinces des Maritimes comme des diplômés de l'extérieur de la province (Canada). Nous nous attendrions aussi qu'une grande proportion des diplômés de l'extérieur de la province (Canada) qui sont restés au Nouveau-Brunswick proviennent de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

Vu que la méthodologie dans chaque étude est différente[12], il est possible que les échantillons de l'extérieur de la province (Canada) et de l'étranger soient aussi différents. Par exemple, Galarneau et coll. (2017) et Boco et coll. (2020) utilisent tous les deux des données fiscales pour identifier les personnes qui résident à différents emplacements, alors que la présente étude utilise les renseignements sur l'assurance-maladie, qui sont présents, sans égard au fait que les personnes paient de l'impôt ou non. Donc les différents échantillons et les différentes périodes utilisés dans l'ensemble des études pourraient potentiellement expliquer la variation dans les chiffres, lorsqu'il existe une telle variation.

La CESPM (2018) a basé ses résultats sur les diplômés de 1999, 2003, 2007, 2012 et 2014, alors que Galarneau et coll. (2017) a combiné six cohortes de diplômés (de 2006 à 2011) et a présenté les résultats pour l'ensemble des Maritimes. Les taux de rétention selon Boco et coll. (2020) étaient basés sur le nombre de diplômés qui ont présenté une déclaration de revenu et ont mesuré la rétention jusqu'en 2016.

Contrairement aux travaux précédents sur la rétention des étudiants, ce rapport présente les résultats selon divers établissements d'enseignement et selon l'année jusqu'en 2018, avec une taille d'échantillon plus grande, une période d'études plus longue et une méthode plus exacte pour déterminer l'emplacement que les études précédentes.

Limites

Le présent rapport suppose que les diplômés sans renseignements sur l'assurance-maladie ont quitté la province. Toutefois, à cause de raisons techniques comme des différences dans les noms et les dates de naissance, une proportion de personnes n'ont pas pu être appariées avec les renseignements de l'assurance-maladie. Donc, on suppose que ces groupes de personnes, tout résidant au Nouveau-Brunswick, ont quitté la province. Donc, les taux de rétention sont susceptibles d'être sous-estimés et pourraient être plus élevés que les résultats présentés.

Nous cherchons à tenir compte des diplômés non appariés en déterminant quelle proportion de personnes n'ont pas été appariées à cause d'erreurs techniques et quelle proportion n'ont pas été appariées pour ne pas avoir d'assurance-maladie (pour provenir d'une autre province ou pour être un étudiant étranger) selon la résidence précédente des diplômés. Les résultats montrent que, parmi les diplômés non appariés, environ 12 % des personnes sont originaires du Nouveau-Brunswick, ce qui sous-entend que 12 % des

[12] Pour de l'information sur les différences méthodologiques, consulter l'analyse documentaire dans l'introduction du rapport.

personnes n'ont pas de renseignements sur l'assurance-maladie à cause de problèmes techniques. Les autres (88 %) n'ont pas de renseignements sur l'assurance-maladie parce qu'ils proviennent d'une autre province ou sont des étudiants étrangers.

La différence dans les périodes pour lesquelles les données sont disponibles est une autre limite à laquelle nous faisons face dans ce rapport. L'analyse dans le présent rapport comprend seulement les années pour lesquelles les établissements d'enseignement ont recueilli des données pendant 12 mois complets. Donc, ce rapport exclut les données de 2016 pour les collèges communautaires, car les données ne sont pas disponibles pour tous les mois de ces années.

Un regard vers l'avenir

Dans les phases subséquentes de notre analyse, nous évaluerons les résultats liés au marché du travail des diplômés qui sont examinés ici et nous traiterons de questions comme :

- Combien gagnent ces diplômés?
- Les diplômés travaillent-ils dans les domaines dans lesquels ils ont suivi une formation initiale?
- Quels sont les rendements économiques de diverses disciplines?

Vu que la présente analyse est axée sur les diplômés postsecondaires seulement, les phases subséquentes compareront les taux de rétention de ces personnes avec deux groupes témoins.

Le premier groupe témoin est formé de finissants du secondaire qui n'ont pas suivi d'études postsecondaires, qui seront analysés à l'aide des données sur le relevé de notes d'Éducation et de Développement de la petite enfance.

Le deuxième groupe témoin est formé de personnes qui se sont inscrites, mais n'ont pas obtenu un diplôme dans un établissement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

Les futurs rapports compareront aussi comment les résultats du côté du rendement économique et de la rétention diffèrent entre les diplômés universitaires et collégiaux et ceux qui ont suivi différents programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation de la main-d'œuvre.

Ce rapport traite de la question de savoir si les diplômés sont restés au Nouveau-Brunswick après l'obtention du diplôme. La future recherche à l'IRDF-NB développera ce sujet pour se pencher sur la migration intraprovinciale. Il est important que les diplômés restent au Nouveau-Brunswick. Toutefois il est aussi important de connaître le taux de rétention des étudiants au niveau local dans la province pour voir quelle ou quelles régions pourraient être plus vulnérables afin que des politiques mieux ciblées puissent être mises en œuvre.

RÉFÉRENCES

Akbari, A. H., et Sun, C. (2006). Attirer et retenir les immigrants : quelles sont les solutions viables et les mesures prises dans le Canada atlantique ? *Nos diverses cités*, 2, 142-147. Repéré à https://web.archive.org/web/20160809174003/http://canada.metropolis.net/publications/Diversity/nos_diverses_cites_vol2_fr.pdf

Amior, M. (2019, mai). *Education and geographical mobility: The role of the job surplus* (CEP Discussion Paper No. 1616). Londres, R.-U. : Centre for Economic Performance, London School of Economics and Political Science.

Bhuiyan, E.M., Daigle., B., McDonald, T., et Miah, P. (2021). Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

Birchall, J. (2016). *Gender, age and migration: An extended briefing*. Repéré à https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/10410/Gender%20Age%20and%20Migration%20Extended%20Briefing.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Boco, E., Leonard, P., et McDonald, T. (2021). Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

Boco, E., Leonard, P., et McDonald, J. T. (2020). *Retention and labour market outcomes of post-secondary education recipients in New Brunswick*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. (2018, janvier). *Migration des diplômés des universités des Maritimes : tendance sur 15 ans*. Repéré à http://www.cespm.ca/media/163341/Tendance-Migration_Infographie.pdf

Costa, D. L., et Kahn, M. E. (2000). Power couples: Changes in the location choice of the college educated. *Quarterly Journal of Economics*, *115*(4), 1287-1315.

Davis, D. R., et Dingel, J. I. (2019). A spatial knowledge economy. *American Economic Review*, *109*(1), 153-170.

Emery, J. C. H., Wang, L., et Daigle, B. (2019). *The impact of official bilingualism on the geographic mobility of New Brunswickers: Evidence from 2001 to 2016*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

Galarneau, D., Hinchley, C., et Ntwari, A. (2017, avril). *Regards sur la société canadienne : Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes* (n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada). Repéré à https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/14798-fra.htm

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2019). *Un nouveau départ : la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024*. Repéré à https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petl-epft/PDF/PopGrowth/Strategie_croissance_demographique.pdf

Haan, M., et Prokopenko, E. (2016). *Overview of secondary migration of immigrants to Canada. Pathways to Prosperity working paper*. Université Western. Repéré à http://p2pcanada.ca/files/2016/02/Overview-of-Secondary-Migration-of-Immigrants-to-Canada.pdf

Krahn, H., Derwing, T. M., et Abu-Laban, B. (2003). *The retention of newcomers in second and third tier cities in Canada*. Edmonton, Alb. : Centre d'excellence des Prairies pour la recherche en immigration et en intégration.

Leonard, P., McDonald, T., et Miah, P. (2019). *Immigrant retention in New Brunswick: Results from BizNet and Citizen Database*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

Lkhagvasuren, D. (2014). Education, mobility and the college wage premium. *European Economic Review*, *67*, 159-173.

Machin, S. P. (2012). Education and mobility. *Journal of the European Economic Association*, *10*, 417-450.

Malamud, O., et Wozniak, A. (2012). The impact of college on migration: Evidence from the Vietnam generation. *Journal of Human Resources*, *47*(4), 913-950. Repéré le 5 octobre 2020 à http://www.jstor.org/stable/23798521

McDonald, J. T., Cruickshank, B., et Liu, Z. (2018). Immigrant retention in NB: An analysis using administrative Medicare Registry data. *Journal of Population Research*, *35*(4), 325-341. Repéré à https://ideas.repec.org/a/spr/joprea/v35y2018i4d10.1007_s12546-018-9217-8.html

Wheeler, A. (2001). Search, sorting, and urban agglomeration. *Journal of Labor Economics*, *19*(4), 880-898.

Wozniak, A. (2010). Are college graduates more responsive to distant labor market opportunities? *Journal of Human Resources*, *45*(4), 944-970.

ANNEXE : COMPARAISON DES RÉSULTATS TIRÉS DES DONNÉES DE L'ASSURANCE-MALADIE ET DES DONNÉES FISCALES

Malgré la richesse de sa culture et l'ampleur de ses ressources naturelles, la province du Nouveau-Brunswick fait face à des difficultés sur le plan démographique, notamment une population vieillissante et l'exode d'un grand nombre de jeunes travailleurs.

Pour aider à faire croître la population et l'économie de la province, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a investi des montants importants dans l'éducation postsecondaire dans la province. S'il est vrai que l'amélioration de l'éducation postsecondaire devrait permettre d'attirer plus d'étudiants dans la province et contribuer à former une main-d'œuvre hautement qualifiée, il n'en reste pas moins qu'il y a toujours la possibilité qu'une partie de cet investissement s'envole avec les diplômés qui choisissent de quitter la province, emportant du coup le capital humain et les gains potentiels.

La rétention des diplômés de niveau postsecondaire dans la province joue un rôle essentiel dans la résolution des difficultés démographiques et des difficultés financières qui en découlent, ce qui en fait un thème de recherche proéminent au Nouveau-Brunswick. La recherche sur les étudiants sur le marché du travail et, plus particulièrement, la rétention des étudiants aide à orienter les politiques ciblées qui visent à encourager les diplômés à demeurer au N.-B. tout en examinant si les décisions des étudiants de rester ou de partir sont liées aux résultats économiques.

En 2021, l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) a publié deux rapports analysant la rétention des diplômés postsecondaires dans la province :

- Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010–2018 (Bhuiyan et coll., 2021)[13]

- Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick (Boco et coll., 2021)[14]

Les deux rapports tentent de répondre à la même question générale (*combien de diplômés des établissements postsecondaires du N.-B. restent dans la province?*), mais ils n'examinent pas la même période, utilisent des données administratives de différentes sources et emploient différentes méthodologies pour répondre à cette question. Plus particulièrement, Bhuiyan et coll. (2021) ont eu recours aux données de Medicare dans leurs calculs, tandis que Boco et coll. (2021) se servent des données fiscales.

La présente annexe compare les taux de rétention des diplômés du Nouveau-Brunswick estimés dans ces deux rapports de l'IRDF-NB, expliquant les méthodologies utilisées pour les deux ensembles de calculs et les similitudes et différences entre les deux sources de données. Puisque différentes estimations fondées sur différentes sources de données et méthodologies pourraient semer le doute au chapitre des recommandations de politique et susciter des questions au sujet de l'intégrité des données, il est important de comparer systématiquement de telles estimations. Les résultats montrent que les estimations des taux de rétention sont semblables dans les deux études, ce qui donne à penser que les résultats obtenus pour les taux de rétention sont fiables pour ces différentes sources de données.

---

[13] BHUIYAN, E.M., Bethany DAIGLE, Ted MCDONALD et Pablo MIAH. Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2021.

[14] BOCO, Eton, Philip LEONARD et Ted MCDONALD. Rétention, attraction et résultats sur le marché du travail des diplômés de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2021.

Calcul du taux de rétention des diplômés du Nouveau-Brunswick – Différences méthodologiques

Dossiers d'impôt	Dossiers d'assurance-maladie

• Utilisation du Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP) couplé aux dossiers d'impôt fournis dans le Fichier T1 sur les familles.
 	
• Les dossiers d'impôt sont utilisés pour déterminer si les diplômés résident au N.-B. après l'obtention de leur diplôme.
 	
• Deux mesures de la rétention ou de l'attraction sont utilisées :
  ○ **Rétention l'année de l'obtention du diplôme** – Le pourcentage de diplômés qui résident encore au N.-B. le 31 décembre de l'année d'obtention de leur diplôme (p. ex. diplômé en 2014 et province d'imposition en décembre 2014).
  ○ **Taux de rétention deux ans après l'obtention du diplôme** – Le pourcentage de diplômés qui résident encore au N.-B. le 31 décembre deux ans après l'obtention de leur diplôme (p. ex. diplômé en 2014 et province d'imposition en décembre 2016).
  ○ Le taux de rétention est calculé comme étant le nombre de diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire du N.-B. qui ont indiqué que le N.-B. était leur province d'imposition le 31 décembre d'une année fiscale donnée, divisé par le nombre total de déclarants qui font partie de la cohorte de diplômés de l'année.
	• Les données des bases de données des registraires des universités et collèges communautaires couplées à celles de la base de données sur la population (registre de l'assurance-maladie).
	
	• On juge qu'il y a eu rétention des personnes **« appariées »** (les personnes pour lesquelles il existe des renseignements d'assurance-maladie) si ces dernières ont une inscription active à l'assurance-maladie au Nouveau-Brunswick un an ou trois ans après la date d'obtention de leur diplôme. Autrement, elles sont réputées avoir quitté la province à la date où leur statut a cessé d'être actif auprès de l'assurance-maladie ou avant cette date.
	
	• Les personnes **« non appariées »** (les personnes pour lesquelles il n'y a aucun renseignement d'assurance-maladie) sont aussi réputées avoir quitté la province. Les données des personnes étaient non appariées pour une variété de raisons :
	  ○ Un finissant n'a pas de statut actif auprès de l'assurance-maladie parce qu'il ne reste pas au Nouveau-Brunswick après l'obtention de son diplôme.
	  ○ Dans d'autres cas, les données ne sont pas appariées parce qu'il manque de l'information ou que l'information n'est pas déclarée de façon cohérente dans les ensembles de données.

	• Le nombre d'étudiants qui ont obtenu un diplôme chaque année est basé sur l'année civile et non sur l'année scolaire.

Tableau 37 : Comparaison entre les dossiers d'impôt et d'assurance-maladie

Données fiscales	Dossiers d'assurance-maladie
Similitudes	
Exclut les étudiants internationaux qui n'ont pas de visa ni de permis et qui étudient dans un établissement du N.-B. (p. ex. sur Internet).	
Comprend les étudiants qui sont inscrits à un programme universitaire commun (p. ex. le programme de soins infirmiers de l'UNB et du Humber College), mais qui ne se trouvent pas physiquement au N.-B.	
Différences	
Le taux de rétention est fondé sur le nombre d'étudiants qui remplissent une déclaration de revenus au Canada au cours d'une année fiscale donnée. Les personnes qui n'ont pas rempli de déclaration au cours d'une année fiscale donnée sont exclues des estimations du taux de rétention pour l'année en question. Cela comprend les étudiants qui ne remplissent pas de déclaration de revenus pendant une année donnée et les étudiants qui demeurent au N.-B., mais qui déclarent une autre province de résidence dans leur déclaration de revenus.	Le taux de rétention est fondé sur le statut auprès de l'assurance-maladie un an et trois ans après l'obtention du diplôme.
Les données de la MTA et de la STU sont disponibles pour toute la période à l'étude.	Les données de la MTA et de la STU sont disponibles à compter de 2014.
Une fois les étudiants sans visa exclus de l'échantillon, chaque diplômé a un genre attribué. Aucun ne se trouve dans la catégorie « Non indiqué ».	Certains diplômés de l'UNB (surtout des étudiants qui étudient depuis un autre pays/en ligne) ont un genre « Inconnu ». Ces étudiants sont exclus de l'analyse par genre.

Puisque l'obtention des diplômes peut avoir lieu tout au long de l'année, le taux de rétention après un nombre d'années x ne correspond pas toujours à une année complète. Cela varie selon le mois où l'étudiant obtient son diplôme. Quelle que soit sa valeur, x équivaut à la période la plus longue qui peut s'être écoulée depuis l'obtention du diplôme.	Le taux de rétention pour chaque année est fondé sur l'année complète après l'obtention du diplôme.

Au cours de la période de cette comparaison, environ 90 % des diplômés universitaires avaient rempli une déclaration de revenus au Canada l'année de l'obtention de leur diplôme et deux ans après, tandis qu'entre 70 et 77 % des étudiants universitaires étaient appariés dans les dossiers d'assurance-maladie. Les diplômés du collégial sont exclus de cette comparaison en raison des différences dans les années où les données étaient disponibles.

Tableau 38 : Pourcentage de diplômés universitaires qui ont rempli une déclaration de revenus

Année d'obtention du diplôme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dans l'année de l'obtention du diplôme	93 %	93 %	93 %	92 %	91 %	92 %	87 %
Deux ans après l'obtention du diplôme	92 %	92 %	91 %	90 %	87 %		

Tableau 39 : Répartition annuelle des diplômés universitaires appariés au N.-B. entre 2010 et 2016

Année d'obtention du diplôme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ratio d'appariement	75 %	76 %	77 %	77 %	70 %	71 %	70 %

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014.

Nombres de diplômés par source de données

Compte tenu des similitudes et des différences entre les sources de données, les tableaux ci-dessous montrent le nombre de diplômés déclarés en fonction des dossiers administratifs disponibles dans les deux ensembles de données.

- Dans l'ensemble, le nombre de diplômés par année est très similaire pour les deux sources de données; il varie seulement de quelques étudiants chaque année (tableau 25).

- Les différences entre les sources de données pour ce qui est des nombres de diplômés par niveau d'études s'expliquent principalement par le nombre d'étudiants de premier cycle dans les grands établissements (tableau 26).

- Plus l'établissement compte une grande population d'étudiants et un large éventail de programmes, plus les différences dans les nombres de diplômés sont prononcées. Autrement dit, les nombres d'étudiants par source de données pour les petites universités comme la MTA et la

STU sont presque identiques, tandis qu'on observe des différences plus importantes dans les grandes universités comme l'UNB et l'U de M (tableau 27).

- Ces différences entre les sources de données sont probablement attribuables au fait que ce ne sont pas les mêmes organismes qui compilent les ensembles de données.

Tableau 40 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B.

Année d'obtention du diplôme	2014	2015	2016
Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP)	4 660	4 690	4 600
Bases de données des registraires des universités et collèges communautaires	4 681	4 672	4 554

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014 dans les bases de données des registraires des universités et collèges communautaires.

Tableau 41 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par niveau d'études

Année d'obtention du diplôme	2014	2015	2016
Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP)			
Premier cycle	3 900	3 990	3 950
Cycle supérieur	760	700	650
Bases de données des registraires des universités et collèges communautaires			
Premier cycle	3 924	3 970	3 891
Cycle supérieur	757	702	663

Tableau 42 : Nombre total de diplômés universitaires au N.-B., par établissement

Année d'obtention du diplôme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Système d'information sur l'éducation postsecondaire (SIEP)							
Université du Nouveau-Brunswick	2 600	2 510	2 470	2 580	2 600	2 580	2 540
Université de Moncton	1 090	1 090	1 130	1 150	1 010	1 080	1 050
Université Mount Allison	390	450	440	540	530	460	490
Université St. Thomas	560	570	570	590	520	570	510
Bases de données des registraires des universités et collèges communautaires							
Université du Nouveau-Brunswick	2 573	2 600	2 446	2 471	2 624	2 579	2 521
Université de Moncton	1 073	1 082	1 109	1 141	1 010	1 077	1 035
Université Mount Allison*	-	-	-	-	526	449	487
Université St. Thomas*	-	-	-	-	521	567	511

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014 dans les bases de données des registraires des universités et collèges communautaires.

Le taux de rétention des étudiants du N.-B. varie-t-il selon la source de données?

Même si on a utilisé différentes sources de données et méthodologies, les taux de rétention des diplômés universitaires obtenus à l'aide du SIEP et des données d'assurance-maladie sont très semblables et suivent les tendances attendues en matière de rétention, c'est-à-dire qu'ils diminuent à mesure que les années suivant l'obtention du diplôme passent. Les diminutions calculées sont aussi très semblables.

- Pour les deux sources de données, les diplômés de l'U de M sont les plus susceptibles de rester au N.-B. après l'obtention de leur diplôme, tandis que les diplômés de la MTA sont les moins susceptibles de rester.

- Les taux de rétention calculés à l'aide des données d'assurance-maladie révèlent des taux de rétention stables au cours de la période à l'étude. Les taux de rétention l'année de l'obtention du diplôme calculés à l'aide des données fiscales sont stables, mais les taux après deux ans diminuent légèrement, plus particulièrement chez les diplômés de l'UNB et de la STU. Toutefois, ils demeurent assez semblables.

Tableau 43 : Taux de rétention des diplômés universitaires, par source de données

Année d'obtention du diplôme	2014	2015	2016
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme	66 %	68 %	70 %

(dossiers d'impôt)			
Taux de rétention après un an *(dossiers d'assurance-maladie)*	65 %	67 %	67 %
Taux de rétention après deux ans *(dossiers d'impôt)*	60 %		
Taux de rétention après trois ans *(dossiers d'assurance-maladie)*	58 %	61 %	61 %

Remarque : La période à l'étude du présent rapport sur le calcul du taux de rétention des étudiants à l'aide des dossiers d'impôt s'échelonne de 2009 à 2016, tandis que la période d'étude utilisée pour les dossiers d'assurance-maladie couvre la période de 2010 à 2019.

Tableau 44 : Taux de rétention dans les établissements du N.-B., par source de données

Année d'obtention du diplôme	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Université du Nouveau-Brunswick							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme *(dossiers d'impôt)*	69 %	68 %	65 %	63 %	63 %	64 %	69 %
Taux de rétention après un an *(dossiers d'assurance-maladie)*	64 %	64 %	64 %	64 %	61 %	62 %	63 %
Taux de rétention après deux ans *(dossiers d'impôt)*	61 %	59 %	57 %	56 %	57 %		
Taux de rétention après trois ans *(dossiers d'assurance-maladie)*	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %	57 %	58 %
Université de Moncton							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme *(dossiers d'impôt)*	85 %	86 %	85 %	84 %	82 %	83 %	83 %
Taux de rétention après un an *(dossiers d'assurance-maladie)*	84 %	86 %	84 %	83 %	82 %	82 %	81 %
Taux de rétention après deux ans *(dossiers d'impôt)*	78 %	79 %	80 %	79 %	79 %		
Taux de rétention après trois ans *(dossiers d'assurance-maladie)*	76 %	80 %	78 %	76 %	75 %	77 %	77 %
Université Mount Allison							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme *(dossiers d'impôt)*	37 %	45 %	40 %	39 %	35 %	40 %	40 %
Taux de rétention après un an* *(dossiers d'assurance-maladie)*					40 %	43 %	43 %

Taux de rétention après deux ans *(dossiers d'impôt)*	31 %	36 %	29 %	28 %	31 %		
Taux de rétention après trois ans* *(dossiers d'assurance-maladie)*					36 %	37 %	38 %
Université St. Thomas							
Taux de rétention l'année d'obtention du diplôme *(dossiers d'impôt)*	70 %	70 %	70 %	71 %	71 %	74 %	75 %
Taux de rétention après un an* *(dossiers d'assurance-maladie)*					72 %	74 %	76 %
Taux de rétention après deux ans *(dossiers d'impôt)*	63 %	63 %	63 %	59 %	57 %		
Taux de rétention après trois ans* *(dossiers d'assurance-maladie)*					61 %	65 %	70 %

Les données de la STU et de la MTA commencent en 2014 dans les bases de données des registraires des universités et collèges communautaires.

Résumé et conclusion

La présente annexe compare le nombre de diplômés postsecondaires et les taux de rétention au Nouveau-Brunswick en fonction des estimations avancées dans les deux rapports de l'IRDF-NB. La première étude (Bhuiyan et coll., 2021) se sert des dossiers Medicare de la province pour analyser le taux de rétention des diplômés postsecondaires de la province, tandis que la seconde (Boco et coll., 2021) a recours aux dossiers fiscaux des diplômés pour établir le lieu de résidence après les études postsecondaires.

Hormis un déclin, selon les données fiscales, dans les taux de rétention après deux ans pour les diplômés de l'UNB et de la STU, cette comparaison révèle des nombres et des tendances semblables pour ce qui est du nombre de diplômés et des taux de rétention. Les deux sources de données révèlent que le taux de rétention des diplômés universitaires au Nouveau-Brunswick est d'environ 60 % pour la période de comparaison, que les diplômés de l'U de M sont les plus susceptibles de rester dans la province, tandis que les diplômés de la MTA sont les moins susceptibles d'y rester. Lorsqu'il est question d'élaborer une politique, cette comparaison montre que les données de Medicare servent de complément d'information utile aux autres sources de données et qu'elles peuvent servir aux analyses.